



CONCERTATIONS REGIONALES POUR LE PROGRAMME « AMBITION BIO 2017 »

SYNTHESE POUR LA REGION LANGUEDOC - ROUSSILLON

I- ENJEUX ET OBJECTIFS DU PROGRAMME « AMBITION BIO 2017 »

L'agriculture biologique et les produits qui en sont issus représentent un secteur économique porteur et dynamique. Elle a une place légitime au sein de l'agriculture et l'agroalimentaire français, qui sont un moteur de croissance et un atout du redressement productif.

Ce mode de production respectueux de l'environnement contribue à la préservation de la qualité de l'eau, au maintien de la fertilité des sols, au développement de la biodiversité, autant d'enjeux majeurs pour l'agriculture d'aujourd'hui.

Les fondements de l'agriculture biologique sont traduits en des règles rigoureuses relatives au mode de production et aux contrôles assurant des garanties tant aux consommateurs qu'à l'ensemble des opérateurs de la filière.

L'agriculture biologique est une source d'innovation technique et organisationnelle sur le plan de la production agricole, de la transformation et de l'organisation économique. Ces avancées en termes de méthodes alternatives bénéficient à l'ensemble du secteur agricole et agroalimentaire. Elle est facteur de compétitivité.

C'est également un secteur créateur d'emplois, qui sont de plus ancrés sur l'ensemble du territoire. Les exploitations bio génèrent en moyenne plus d'emplois par exploitation que l'ensemble du secteur agricole (de l'ordre de 50 %) et représentent 5 % du temps de travail agricole en 2010.

Reflet de la diversité de l'agriculture française, l'agriculture biologique contribue à l'aménagement des territoires et elle offre des perspectives concrètes pour renforcer les liens sociaux entre les agriculteurs et les acteurs de l'agroalimentaire d'une part, et les citoyens et les consommateurs d'autre part.

Selon les données de l'Agence BIO, à la fin de l'année 2011, on comptait plus de 35 000 opérateurs ayant une activité biologique, dont plus de 23 000 exploitations bio (soit 4,6 % des exploitations françaises) valorisant plus de 3,5 % de la SAU française (975 000 ha), et 12 000 transformateurs et distributeurs. La valeur totale du marché des produits biologiques est estimée à 4 milliards d'euros.

Le développement de l'agriculture biologique en France s'amplifie au cours des dernières années : le nombre de producteurs a augmenté de 12 % en 2011 par rapport à 2010, et de 74 % par rapport à 2008. Les surfaces exploitées selon le mode de production biologique ont augmenté de 14 % en 2011. Les surfaces en conversion, représentant 28 % des surfaces bio totales, se sont maintenues en 2011 après une hausse de 80 % en 2010. La barre symbolique d'un million d'hectares de terres en mode biologique a été atteinte au cours du premier semestre 2012.

Néanmoins, le développement de l'agriculture biologique doit également faire face à certains freins potentiels : ralentissement potentiel de la croissance de la demande en produits issus de l'agriculture biologique en conséquence d'un phénomène général non lié à l'agriculture biologique, compétition sur les prix avec les produits issus de l'agriculture conventionnelle, concurrence potentielle entre produits bio et produits locaux, difficultés techniques et économiques rencontrées les premières années par les nouveaux agriculteurs qui se convertissent, ralentissement du rythme des conversions...

Par ailleurs, le développement de la production biologique reste contrasté selon les filières et les régions.

L'objectif stratégique de ce programme « Ambition bio 2017 » est de donner un élan supplémentaire au développement de ce secteur.

Un premier objectif opérationnel est fixé dans la feuille de route gouvernementale pour la transition écologique ressortant de la conférence environnementale : doubler d'ici fin 2017 par rapport à fin 2012 le pourcentage de surface agricole utile en agriculture biologique. D'autres objectifs opérationnels, quantitatifs et qualitatifs, seront définis.

Ce programme contribuera également au développement du transfert de connaissances et des méthodes de l'agriculture biologique vers les autres modèles de production. En ce sens, elle participe à l'orientation vers de nouveaux modèles de production conciliant efficacité économique et environnementale.

Pour développer ce secteur, le programme « Ambition bio 2017 » devra répondre notamment aux enjeux suivants :

Prendre en compte la diversité

- des systèmes de production
- des filières
- des produits
- des régions
- des systèmes de distribution

Assurer la cohérence

- des soutiens publics
- de l'appui technique
- de la recherche-développement

Renforcer et développer les partenariats et développer un esprit d'ouverture

- entre acteurs publics
- entre acteurs publics et privés
- entre les acteurs des filières
- au niveau interministériel
- entre agriculture biologique et autres modèles de production
- entre acteurs au niveau territorial, y compris en termes de relations sociales

II – REGARD SYNTHETIQUE SUR L'AGRICULTURE BIOLOGIQUE AUJOURD'HUI EN LANGUEDOC - ROUSSILLON

Note : ce diagnostic comportera des éléments quantitatifs (en complément des données chiffrées établies par l'Agence Bio notamment) et des éléments qualitatifs, par exemple sur la base d'une analyse des forces, faiblesses, opportunités et menaces (type SWOT).

Quelle est votre analyse de la dynamique de développement de l'agriculture biologique dans votre région au cours des dernières années ? Quels sont les facteurs qui ont permis cette dynamique ? Quels sont les principaux freins au développement de l'agriculture biologique dans votre région ?

Dynamique de développement de l'agriculture biologique en Languedoc – Roussillon :

La position géographique, la multiplicité des terroirs, le savoir-faire des acteurs locaux, sont à la base de la qualité et de la grande diversité de la production biologique du Languedoc-Roussillon, avec une large place pour la viticulture bio (50 % des agriculteurs bio du LR sont des viticulteurs en 2012).

De 2007 à 2012, l'agriculture biologique s'est fortement développée en LR (doublement des surfaces et du nombre d'agriculteurs bio), mais ce développement est inégal dans les différentes filières :

- Les surfaces en viticulture bio ont été multipliées par 3 en 5 ans.
- Dynamique également importante sur les F&L
- Alors que l'élevage et les grandes cultures se sont faiblement développés.

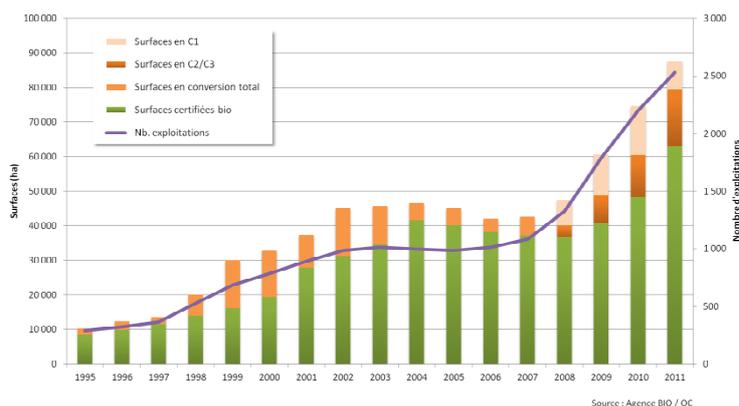
On observe que ce fort développement ne s'est pas toujours fait en lien avec les besoins du marché et des industries agro-alimentaires. La conversion des exploitations bio reste un choix individuel des exploitants, souvent poussés par des motivations économiques individuelles (attrait de la filière bio, d'autant plus fort que le marché conventionnel était en difficulté pendant cette période dans certaines filières : vin, pêches/nectarines...).

La filière bio en Languedoc Roussillon est un secteur dynamique, en croissance. La demande pour les produits AB résiste à la crise, car cela répond à des préoccupations profondes des consommateurs. Mais c'est une filière qui reste à consolider afin d'assurer la pérennité de son développement. Il faut désormais sécuriser le revenu des producteurs bio et en conversion, et faire le lien entre besoins des filières / des marchés et le développement de la production.

Il faut donc développer la Bio tout en développant les marchés nécessaires à l'écoulement de ces nouvelles productions, et ce dans des conditions de juste rémunération de tous les opérateurs de la filière.

• Très fort développement de la production entre 2007 et 2012 :

-
- Le nombre d'agriculteurs bio a plus que doublé :
 - o 1083 exploitations en 2007
 - o 2532 exploitations bio en 2011.
- La surface cultivée en bio a aussi plus que doublé :
 - o 42 638 ha en 2007 soit 4.4 % de la SAU
 - o 87 622 ha en 2011 soit 9.3 % de la SAU.



Les résultats du RA 2010 laissent penser que cette dynamique se poursuivra dans les années à venir puisque près de 2 000 exploitants du Languedoc-Roussillon sans certification bio ont annoncé avoir une intention de conversion à l'agriculture biologique dans les cinq années à venir.

- **Dynamisme des entreprises bio (préparation, transformation) :**

Les IAA bio sont relativement peu nombreuses mais les entreprises agro-alimentaires bio du LR sont parmi les plus dynamiques de la Région : entreprises en croissance, qui investissent, innovent, et ont de plus en plus la volonté de développer un approvisionnement local. C'est pourquoi elles se sont impliquées dans la création de l'association interprofessionnelle, en 2011.

- **La distribution et la consommation bio en Languedoc-Roussillon :**

La consommation des produits biologiques en Languedoc Roussillon est assez développée, notre région figure parmi les premières régions consommatrices de France (la consommation par habitant en valeur est plus élevée que la moyenne nationale). Les consommateurs régionaux se tournent de manière privilégiée vers les circuits courts et notamment la vente directe qui représente plus de 20 % de la vente des produits bio, ce qui nous distingue d'autres régions françaises.

Il convient de noter l'existence d'un réseau dense de près de 207 distributeurs, parmi lesquels environ 80 grossistes et intermédiaires, et plus de 120 distributeurs de détails (magasins spécialisés bio, associations pour le maintien d'une agriculture paysanne (AMAP), paniers, magasins de producteurs, grande distribution...).

Cela permet de répondre à la demande d'importants bassins de consommation tels que Montpellier, Nîmes, Perpignan, mais aussi d'être présents sur l'ensemble du territoire dans de petites villes et en campagne.

Ce grand nombre de magasins bio est un atout pour notre région, pour offrir aux consommateurs un accès privilégié aux produits bio régionaux.

- **Relocalisation de la production bio :**

Ces dernières années ont été marquées par un fort développement des circuits courts en Languedoc Roussillon, la demande des consommateurs de produits bio et locaux est en partie satisfaite par une offre abondante : 60 % des producteurs bio du Languedoc Roussillon commercialisent en circuits courts.

De plus les entreprises agroalimentaires bio souhaitent aussi relocaliser leurs approvisionnements et renforcer leur ancrage territorial et leur lien avec les producteurs locaux.

Evolutions majeures au cours des dernières années selon les filières, les différents types de produits, les circuits de commercialisation :

- **Filière VITI :**

Evolution majeure : un **développement très rapide de la viticulture biologique** en LR.

6 140 ha (bio + conversion) en 2007 / 19 907 ha (bio + conversion) en 2011

Soit une multiplication par trois des surfaces en 5 ans !

Cette vague de conversion s'explique principalement par les motivations suivantes:

- la volonté de se différencier sur le marché
- le fort attrait de la filière Bio, en comparaison d'un marché du vin conventionnel en crise (le prix du vin bio en vrac pouvant atteindre deux fois les prix du même vin en vrac conventionnel). Attirés par ce marché porteur, beaucoup des vignerons qui avaient des pratiques proches de la bio ou une sensibilité à l'environnement ont fait le pas et ont entamés une conversion.
- la protection de sa santé.
- le respect de l'environnement et la protection de la ressource en eau.
- des conditions climatiques favorables à la culture de la vigne en agriculture biologique (plus faible pression parasitaire).
- une expertise technique compétente et disponible,
- les incitations à la baisse d'utilisation des produits phytosanitaires (Grenelle de l'environnement, Ecophyto 2018) et la réduction des produits phytosanitaires homologués sur vigne, notamment au travers de la mise en œuvre des MAEt.

Actuellement les principaux freins au développement de cette filière sont les suivants :

- la promotion-communication sur les vins bio en France et à l'étranger. La qualité et le rapport qualité/prix des vins bio du LR ne sont pas encore assez reconnus.
- la petite taille de beaucoup d'entreprises qui limite le renforcement de la fonction commerciale et l'accès à des marchés de gros volumes.
- l'augmentation de la concurrence sur le marché international, notamment la concurrence espagnole avec des vins à bon rapport qualité/prix et une production en augmentation rapide
- des incertitudes sur le maintien des cours compte tenu de l'augmentation de la mise en marché.
- le risque de déconversion des viticulteurs si la conjoncture du marché des vins bio ne reste pas attractive et si les millésimes sont difficiles (problèmes maladies cryptogamiques et intrants autorisés).

- **Filière FEL:**

La région LR est 3ème pour les fruits et légumes, 1^{ère} pour les fruits à noyaux. La production de fruits et légumes biologiques du Languedoc Roussillon est caractérisée par la coexistence de deux filières, l'une constituée de petites et moyenne exploitations diversifiées plutôt orientées vers les circuits courts et la vente directe, et l'autre constituée d'exploitations plus grandes, spécialisées (melons, salades, courgettes et tomates) et orientées vers les circuits longs et l'export.

L'évolution de la filière F&L en LR se caractérise par :

- Une dynamique de conversion importante dans le secteur arboriculture (fruits d'été surtout), notamment au sein de groupements coopératifs, destinée aux circuits longs. Création de section Bio dans des coopératives conventionnelles.
- Une relative stagnation du secteur maraîcher destiné au circuit long mais avec des productions leaders en hiver (salades) et en été (melon, courgette, concombre).
- Forte concurrence internationale sur les circuits longs et sur l'export.
- Des installations nombreuses, mais parfois fragiles (manque de professionnalisme) de maraîchers pour les circuits directs, afin de répondre à la forte demande des consommateurs, urbains notamment, fort développement des AMAP, des systèmes de paniers ...
- Emergence de la volonté de relocaliser les approvisionnements des transformateurs et distributeurs.
- En saison, les acheteurs français ont une réelle préférence pour les produits français.

La dynamique de conversion en FEL est la résultante de plusieurs facteurs :

- la recherche d'une meilleure valorisation avec le signe de qualité AB (pratiques raisonnées antérieures mais sans retour financier).
- l'AB est perçue comme une opportunité commerciale dans un secteur parfois en crise.
- Expertise technique compétente et disponible,
- volontarisme des leaders des entreprises coopératives,

Actuellement les principaux freins au développement de cette filière sont les suivants :

- Capacité de conseil individuel spécialisé à renforcer pour suivre l'accroissement du nombre de producteurs,
- dispersion des opérateurs de la mise en marché en circuit long,
- manque de conversion/installation pour production de légumes destinés aux circuits longs.
- Des verrous techniques à lever.

- **Filière Elevage :**

Les élevages ovins et caprins lait ont une importance nationale, le cheptel régional représentant 15% du cheptel national bio en ovins lai, et 10% en caprins.

Le faible développement de la filière Elevage Bio peut s'expliquer de plusieurs raisons :

- D'autres filières qualité existent déjà et valorisent les systèmes d'élevage de montagne. (AOC, Label rouge ...)
- Manque de filière bio qui valorise les animaux élevés en AB. (manque de débouchés bio spécifiques).

- Difficultés structurelles : problème de collecte du lait bio en zone de montagne, besoin de maintenir les outils de transformation régionaux (abattoirs, ateliers de découpe, laiteries, fromageries, ...)
- Certains systèmes d'élevage sont fortement dépendants de l'achat de fourrages à l'extérieur : besoin de développer une filière régionale d'échanges entre céréaliers et éleveurs pour sécuriser un approvisionnement local en fourrages bio (d'autant plus problématique en période de sécheresse).

- **Filières Grandes cultures :**

Faible développement surfacique de cette filière, malgré un contexte (organisation et structuration des filières, et niveaux de valorisation) a priori favorable en terme de consommation.

Même si en LR, les surfaces en Céréales et oléo protéagineux et légumes secs bio correspondent à 3.3% de la SCOP régionale, donc 2 fois plus qu'au niveau national.

Le marché des céréales bio est en croissance et les entreprises du secteur recherchent des produits bio d'origine France surtout depuis 2008/2009.

Mais les exploitations céréalières conventionnelles, fortement spécialisées en blé dur et peu diversifiées, s'en sortent bien économiquement, grâce à des prix élevés et au soutien de la PAC qui n'incite pas à la diversification. Elles n'ont pas d'intérêt particulier ni de volonté de se tourner vers l'agriculture biologique.

C'est une filière dans laquelle il faut réussir à motiver des conversions, car la demande du marché et des entreprises de transformation est forte (besoins de plus de production française).

Principaux freins pour le développement des GC en Languedoc Roussillon :

- PAC peu incitative pénalisant la diversification et l'introduction de légumineuses fourragères
- Plafond MAE CAB trop bas en LR pour les GC jusqu'en 2010
- Mauvaise lisibilité des soutiens à l'AB depuis 2011 : Publications tardives des circulaires ministérielles, SAB-C et SAB-M avec enveloppes limitées
- Maîtrise technique insuffisante pour certaines productions (notamment le blé dur mais aussi les protéagineux)
- Fertilisation azotée onéreuse (pas de système de polyculture élevage)
- Difficultés techniques de gestion des adventices, des maladies et ravageurs
- Différentiels de prix variables par rapport au conventionnel
- Charge de travail supplémentaire
- Faible choix variétal (peu de variétés inscrites au catalogue)

- **Filière oléiculture :**

Dynamique de conversion conséquente en oléiculture, avec 2 profils de conversion très différents :

- petites exploitations recherchant la valorisation en circuits courts ;
- exploitations de plusieurs dizaines d'ha, irrigués et parfois en haute densité recherchant des marchés valorisant au niveau national et international.

Principaux Freins :

- Forte concurrence huile d'olive bio espagnole et italienne (prix bas), coût de production élevés en France, mais il existe un espace dans un marché de niche pour une huile bio française, de qualité.

- **Filière PPAM :**

Dynamique d'émergence d'une nouvelle filière (qui n'existe pas en conventionnel dans la région) depuis 2009 autour des demandes de deux sociétés référentes sur le marché. Participation au projet Avenir Bio « Sud Aroma Bio ».

Plantation de PPAM dans des dynamiques collectives (objectif : 200 ha), autour de groupements de producteurs et en liens avec ces entreprises.

Objectifs de développement fixés pour le Languedoc – Roussillon :

En 2007, les objectifs étaient ceux fixés par le Grenelle de l'environnement :

- 6 % de la SAU.
- 20 % de consommation de produits AB dans la restauration collective publique.

Lors de la 3^{ème} conférence régionale de l'AB en 2010 l'objectif de 10 % de la SAU en AB a été lancé par le président de la Région.

En 2012 nous avons :

- 9,53 % de la SAU est en AB. L'objectif national est atteint, le régional l'est quasiment aussi.
- De 0,15 % de pain à 7,3 % de fruits AB utilisés dans la RHD collective. L'objectif de 20 % est encore loin d'être atteint.

Exemples d'actions publiques et/ou partenariales menées en Languedoc – Roussillon :

Développement de la production :

⇒ 2008-2012 - Le dispositif d'accompagnement technique, économique et commercial des exploitants et entreprises en AB :

Cet accompagnement est structuré autour :

- De **points info bio départementaux**, qui ont pour mission :
 - L'accueil des candidats à la certification bio ou à la réalisation d'investissements liés à la filière bio : exploitations agricoles, transformateurs, metteurs en marché...
 - Diffusion d'informations techniques, économiques et réglementaires.
 - Mise en relation avec les opérateurs économiques.
 - Appui à la réalisation de pré diagnostics techniques et économiques.
 - Aide à la définition de parcours individualisés et d'échéanciers de démarches à suivre.
 - Information sur les dispositifs d'accompagnement financier.
 - Appui administratif au montage des dossiers de demande d'aide.
 - L'orientation des personnes en recherche d'information sur la filière bio.

Selon les départements, ils sont animés :

- Conjointement par la chambre d'agriculture et le CIVAM Bio : Gard.
- Par le CIVAM Bio : Aude, Hérault, Pyrénées Orientales avec un appui au montage des dossiers administratifs par les chambres d'agriculture.
- Par la chambre d'agriculture : Lozère.

- D'un **animateur par filière de production** :

Chargé :

- d'animer les commissions filières de l'association Sud et Bio,
- d'assurer la veille et le suivi de la mise marché, les campagnes de production et l'évolution des prix et des cotations, notamment par l'animation d'observatoires régionaux : Fruits et légumes, vins, ...
- d'assurer le suivi de l'activité et le conseil des PME de la filière FEL Bio régionale.

Ils sont issus des membres de l'association Sud et Bio :

- Vins : association Sud Vin Bio, CIVAM bio 30.
- Fruits et légumes : CIVAM Bio 66.
- Elevage : OIER SUAMME /Chambre d'agriculture de la Lozère.
- Grandes cultures : CIVAM bio 11.
- Plantes aromatiques et médicinales : CIVAM Bio 30.

- D'une organisation du **réseau chambres** assurée par :

•

- Un directeur référent
- Un chargé de mission en charge de l'animation régionale.
- Un animateur régional pour les expérimentations toutes production AB

- Un correspondant AB pour chaque département.
- Des référents AB par filières de production (viticulture, fruits & légumes, grandes cultures, oléiculture, élevage, expérimentations, machinisme) sur chaque département.
- De **référents techniques**, s'appuyant notamment sur les résultats des expérimentations et du suivi de fermes de référence, qui assurent :
 - la veille technique et réglementaire,
 - l'animation du réseau de conseillers techniques : transfert d'information, formations, démonstrations, mise au point d'outils communs,
 - le relais avec les organismes en charge de l'expérimentation : centres expérimentaux : GRAB, SUDEXPE, ou centres techniques : ITAB, IFV, ICV,...
 - le suivi de certaines expérimentations,
 - l'animation du réseau de fermes de référence,
 - le relais avec les autres organismes en charge du recueil des références technico-économique,
 - la diffusion de l'information technique et réglementaire.

Ils sont issus :

- des CIVAM bio pour les filières : Grandes cultures (CIVAM bio 11), maraîchage (CIVAM Bio 66), oléiculture (CIVAM Bio 66), plantes aromatiques (CIVAM bio 30),
- des chambres d'agriculture : arboriculture (CA 34), élevage (CA 48)
- de la chambre régionale d'agriculture et de l'association interprofessionnelle Sud Vin Bio : Viticulture et vinification.

- D'un **réseau de conseillers** :

Ce réseau constitué de techniciens des chambres d'agriculture et des CIVAM Bio comprenait en 2012 environ 22.15 ETP : 12,83 ETP du réseau Sud et Bio/CIVAM et 10,6 ETP du réseau chambre.

Il assure le conseil technique auprès des exploitants agricoles et entreprises désireuses d'adopter ou utilisant le mode de production biologique.

- D'un dispositif d'aide au diagnostic : **Visa pour le Bio**

Ce dispositif mis en place par la région a pour objet de proposer aux entreprises voulant se convertir à l'agriculture biologique ou à celle déjà en agriculture biologique souhaitant modifier notablement leur structuration un appui à la réalisation d'un diagnostic approfondi de leur projet sur les aspects, techniques, économiques et commerciaux.

Ces Visas pour le Bio sont réalisés par les membres du réseau des conseillers.

- De dispositif d'aide au suivi départementaux

⇒ 2012 : 1^{er} Rendez-vous Tech&Bio viticulture,

Le Rendez-vous Tech&Bio Viticulture initiative des Chambres d'agriculture a été organisé par les 5 Chambres d'agriculture de la région Languedoc-Roussillon appuyés par les structures spécialisées (ITAB, Coop de France, FR CUMA, Sud&Bio, Sud vin bio...) et les établissements d'enseignement, pour développer l'agriculture biologique pour favoriser les échanges et les transferts entre agriculture biologique et conventionnelle.

Structuration de filières :

⇒ 2011 : Création de l'association interprofessionnelle Sud et Bio

Elle est composée :

- D'un collège amont : BioCivam Aude, Civam Bio du Gard, Civam Bio de l'Hérault, Association Lozère Bio, Civam Bio des Pyrénées Orientales et collège production viticole de l'Association interprofessionnelle Sud Vin Bio.
- D'un collège aval : PME de transformation, PME de mise en marché, coopératives, grossistes, distributeurs, groupes et PME du commerce de détail et collège négoce des vins bio de l'Association interprofessionnelle des vins bio.

Elle s'est donnée pour objet de :

- Piloter le développement des filières bio.
- Organiser au travers de commissions filières la concertation amont-aval.
- Constituer un observatoire régional de la production et des marchés.
- Promouvoir l'agriculture biologique et les productions régionales qui en sont issues.
- Représenter l'intérêt de ses membres auprès des pouvoirs publics, des collectivités territoriales, de l'administration régionale, des organisations professionnelles agricoles et de toute institution liée au développement de l'agriculture biologique.

Elle s'appuie sur le travail de 5 commissions filière : Fruits et légumes, vin, élevage, grandes cultures, PPAM, et 2 commissions transversales : restauration hors domicile et distribution, consommation, chargées d'identifier les principaux enjeux et de proposer des actions concrètes.

Elle assure :

- L'animation générale de la filière
- La synthèse des commissions interprofessionnelles filière
- L'information générale interprofessionnelle
- La veille prospective en matière d'offre régionale et de besoin des marchés
- L'ingénierie et le montage de projets filières
- L'élaboration du programme d'action de partenariat AGIR pour la BIO 2011-2013

➔ 2011 : Création du Comité Régionale Agriculture Biologique CORAB

Dans le cadre du CPER 2007-2013 et du PRDA 2007-2013 volet « Développer l'Agriculture biologique et organiser ses filières », la chambre régionale d'agriculture du Languedoc-Roussillon a créée le Comité Régionale Agriculture Biologique (CORAB) fin 2011.

Il est composé :

- Chambres d'agriculture : 10 membres issus des élus chambres départementales
- Sud & Bio : 1 membre
- JA LR : 1 membre
- FRSEA : 1 membre
- Confédération Paysanne : 1 membre
- Coop de France : 1 membre
- Invités à participer : la DRAAF LR, La Région LR, l'Agence de l'eau RMC.

Il a pour objectifs d'assurer :

- la réflexion et concertation professionnelle sur les orientations et les thèmes prioritaires de développement de l'amont de la filière AB en Languedoc-Roussillon,
- coordonner les actions de développement de la production bio par un conseil aux agriculteurs adapté et par des expérimentations spécifiques.

➔ 2012 : Contrat de filière : AGIR pour la Bio

Ce contrat de partenariat avec l'association Sud et bio a été signé par l'Etat et la Région le 29 février 2012

Les objectifs principaux de ce contrat sont :

- D'assurer un revenu rémunérateur aux producteurs biologiques, ce qui aura pour effet de pérenniser les conversions et donc maintenir une dynamique de croissance de l'agriculture biologique dans la Région,
- De satisfaire les besoins des entreprises régionales qui ont besoin de sécuriser et de relocaliser leurs approvisionnements,

- De répondre à la demande en produits biologiques des consommateurs, en particulier au niveau local et régional.

Pour les atteindre, il propose :

- d'améliorer la connaissance du potentiel de production, des marchés et de la consommation,

Il est en effet important de bien connaître la production régionale et son évolution, rapide étant donné la très forte dynamique de conversions dans la région, afin d'orienter au mieux les nouveaux producteurs et informer les opérateurs de l'aval.

- de structurer les filières nouvelles ou en construction par notamment l'amélioration des collaborations entre amont et aval, afin d'une part d'offrir de nouveaux débouchés aux producteurs et d'autre part satisfaire les besoins des transformateurs et metteurs en marché régionaux (relocalisation, sécurisation des approvisionnements),
- de développer des filières bio et solidaires pour sécuriser le revenu des producteurs et ainsi pérenniser les exploitations agricoles en mode biologique. La contractualisation constitue par exemple un outil permettant de développer des relations plus équilibrées entre les différents opérateurs de la filière,
- d'innover et valoriser les atouts, qualités et garanties des produits bio régionaux pour différencier la production régionale dans un marché mondialisé,
- de promouvoir les produits bio régionaux sur les marchés au niveau local, national et à l'export, et sur différents circuits de commercialisation.

Les actions qui sont financées dans le cadre de ce contrat sont en grande partie issues du travail des commissions de l'association Sud et Bio.

Ne rentrent pas dans le cadre de ce contrat les actions d'acquisition et de transmission de connaissance développées par le réseau régional d'appui technique, économique et commercial aux exploitants agricoles et aux entreprises du secteur de l'AB.

➤ **Depuis 2009 : Structuration de filières intégrées régionales :**

- **Pain bio LE RASPAILLOU®**

Filière intégrant à ce jour : 18 agriculteurs, 1 meunier, 47 boulangers (+ 9 en cours) avec une production de blé AB adaptée au besoin exprimé par les boulangers qui est aujourd'hui de 130 tonnes. Une filière farine bio régionale de meule de pierre est également en train de se structurer : « Flor de Pèira ». Elle concerne déjà 8 agriculteurs, 1 organisme stockeur, 5 meuniers, 14 boulangers pour un volume prévisionnel de farine de 50 tonnes.

- **Filière PPAM :**

Sur la base d'un besoin exprimé par plusieurs entreprises de transformation régionales (aromates, huiles essentielles, cosmétiques) d'environ 200 ha de cultures de plantes aromatiques, ont pu se structurer 6 nouveaux groupements de producteurs venant compléter les 2 existants. A ce jour, 60 ha de plantes aromatiques AB ont déjà pu être mis en place.

En 2012, un forum interrégional co-organisé par la filière régionale, le CPPARM et l'agence bio à permis de dresser les perspectives de cette filière et de présenter le projet Sud Aroma Bio dont elle est partie prenante.

- **Fruits et légumes :**

- Réussite des conventions d'appui au développement de l'activité bio dans PME et coopératives : partenariat CIVAMBIO /secteur coopératif pour appui technique.
- Mise en place d'une filière intégrée autour de l'entreprise PROSAIN (66) (Projet Avenir Bio) de fruits et légumes destinés à la transformation.

Formation :

- **Intégration de l'AB dans les référentiels de formation :**

Dans le cadre du programme régional expérimental recherche et innovation pilotée par le CFPPA du Gard a été réalisé en 2009 et 2010 une formation-action en 2 phases qui a permis :

- o de définir le contenu des référentiels des UCARE AB et l'élaboration d'outils pédagogiques.
- o l'élaboration d'une offre régionale de BP REA à orientation biologique. Au cours de cette seconde phase, le groupe de formateurs a :
 - Testé et amélioré les outils pédagogiques précédemment élaborés
 - Organisé une communication et communiqué au sein des équipes pédagogiques et auprès des acteurs de la filière de chaque département sur la démarche et les projets de formation
 - Conçu un centre de ressources NTIC, permettant un espace d'échanges, une mutualisation des informations concernant la filière, un partage des outils pédagogiques
 - Participé à l'amélioration des processus d'évaluation du BP REA

Cette offre présente des caractéristiques innovantes :

- o Toutes les productions principales du Languedoc Roussillon sont enseignées dans au moins un centre
- o Une carte régionale d'UCARE spécifiques en agriculture biologique est proposée aux apprenants (plantes aromatiques et médicinales, semences, apiculture, viticulture, oléiculture)

Un dossier d'habilitation régional a été déposé. Celui-ci a reçu un avis favorable du réseau FORMABIO de la DGER. Cette démarche régionale a été particulièrement remarquée.

Aujourd'hui les 5 départements au travers de leur CFPPA et CFA agricoles mettent en œuvre un BP REA à orientation agricole : Gard (site de Rodilhan), Hérault (site de Béziers), Lozère (site de Florac), Pyrénées-Orientales (site de Rivesaltes), Aude (site de Carcassonne).

Ce BP REA labellisé à orientation agriculture biologique par le ministère de l'agriculture est ouvert à des demandeurs d'emploi et des salariés en formation par la voie de la formation continue.

Il est ouvert aussi depuis peu aux jeunes en formation initiale par la voie de l'apprentissage.

- **Licence professionnelle Agriculture Biologique Conseil et Développement**

Depuis septembre 2010, les sites du CFPPA du Gard à Rodilhan et du CFPPA de Vaucluse à l'Isle sur Sorgues proposent une licence professionnelle Agriculture Biologique Conseil et Développement. Dans un cadre pédagogique, des conventions de partenariat ont été signées avec différents acteurs de la filière : des exploitants agricoles, l'AFIDOL, le GRAB et Bio de Provence, le MIN de Cavailon, l'ITAB. De plus, tous les acteurs de la filière sont représentés au niveau des maîtres de stage : recherche, collectivité territoriale, organisme certificateur, organisme de développement, entreprises agricoles, structures d'insertion et de commercialisation.

Les promotions ont été d'environ 10 personnes.

Réservée jusqu'à présent à un public de demandeurs d'emploi ou de salariés en formation, cette licence professionnelle sera ouverte à compter de la rentrée 2013 au CFA agricole du Gard à un public de jeunes étudiants par la voie de l'apprentissage (12 à 15 places).

Recherche/expérimentation :

- **Collaboration avec l'INRA UMR/DIASCOPE sur les grandes cultures bio**

- Participation au projet CASDAR blé dur bio.
- Conversion d'une partie du domaine expérimental de Mauguio en AB.

- **Coordination des expérimentations bio à travers Sud expés.**

Dans le cadre du PRDA le réseau des chambres d'agricultures du Languedoc-Roussillon au travers de diverses commissions spécialisées assure la coordination des expérimentations et en diffuse les résultats au travers de publications ou guides techniques : Sud Arbo, Guide des Vignobles, fiches Redbio...

- **La gestion du sol en agriculture biologique** a donné lieu à un travail CASDAR réalisé entre 2008 et 2011 sur les filières viticole, arboricole, grandes cultures et maraîchage.

L'objectif de cette action coordonnée par l'ITAB était de mettre au point des indicateurs de fertilité du sol facilement réalisables au champ par les agriculteurs. Des pratiques innovantes (limiter les interventions mécaniques en favorisant les enherbements notamment) ont également été testées. L'expérimentation viticole de la Chambre d'agriculture de l'Hérault a activement contribué à cette action.

- **Réseau de fermes :**

- Un réseau de fermes de référence a été mis en place pour plusieurs filières permettant l'acquisition de données technico-économiques,
- Dans le cadre du plan écophyto un réseau de fermes pilotes de démonstration et de production de références sur les systèmes économes en produits phytopharmaceutiques est également en place

avec dans chaque département des exploitations agricoles engagées en agriculture biologique.

Promotion :

- **2007-2012 : Développement de Millésime Bio, devenu 1^{er} salon mondial du vin bio**

Le salon se déroule chaque année au mois de janvier. Il regroupe une offre très représentative des vins biologiques : en 2013, ce sont près de 700 producteurs en provenance d'Afrique du Sud, Allemagne, Autriche, Chili, Egypte, Espagne, France, Italie, Portugal, Suisse, Etats-Unis... qui sont venus faire découvrir leurs produits aux acheteurs du monde entier.

Force et faiblesses de la filière bio en LR

FORCES (internes)	FAIBLESSES (internes)
<ul style="list-style-type: none"> - Existence d'une interprofession régionale qui permet de développer une stratégie de développement de filière, associant les différents maillons. - Diversité de l'offre régionale, commercialisation sur tous circuits. - Nombreux magasins bio relativement à la population - Forte implantation historique de l'AB, réseau associatif de dvpt depuis 25 ans, grande expérience et savoir-faire ... - Spécialisation des exploitations FEL, avec capacité à approvisionner circuits longs et export. (professionnalisation, technicité). - Premier vignoble AB national tenue du salon Millésime bio. - Implication croissante des différentes instances pour l'encadrement technique AB. 	<ul style="list-style-type: none"> - Peu d'IAA bio et peu d'IAA en général - Manque d'outils de première et seconde transformation. - Pas de systèmes de polyculture/élevage, séparation de l'élevage (en montagne) et des cultures (en plaine). Pb pour autonomie fourragère et fertilisation. - Encadrement technique insuffisant, manque de techniciens spécialisés en AB. - Des réseaux d'accompagnement technique qui doivent être mieux articulés - Connaissance des marchés perfectible pour mieux connaître les opportunités et positionner les produits.
OPPORTUNITES (externes)	MENACES (externes)
<ul style="list-style-type: none"> - Bassin de population important, croissance de la population en LR, la demande locale est encore loin d'être satisfaite, besoins non couverts par production locale. - Conditions pédoclimatiques favorables à l'AB et à des productions particulières et spécialisées (Viti, FEL, blé dur, semences GC et potagères, PPAM) - Nombreuses friches viticoles : opportunité pour développer les SCOP et surfaces fourragères bio - Effet Grenelle, qui booste la consommation et notamment la RHD - Prise de conscience environnementale et santé des consommateurs. - Zone touristique, fort potentiel de consommation en saison. - Accompagnement public de la production AB important 	<ul style="list-style-type: none"> - Pb d'accès au foncier pour les agriculteurs - Faible pouvoir d'achat, région relativement pauvre - Irrégularité climatique (pb élevage) - Volonté politique insuffisante pour un accroissement du Bio en RHD. - Le risque de déconversion des viticulteurs si la conjoncture du marché des vins bio ne reste pas attractive et si les millésimes sont difficiles (problèmes maladies cryptogamiques et intrants autorisés). - Problème de disponibilité de main d'œuvre spécialisée.

Quelles sont les instances dans lesquelles se joue le développement de l'agriculture biologique dans votre région ? (agricoles et extra agricoles). Quelle est leur composition et leur mode de fonctionnement?

Conférence Régionale de l'AB (coprésidée par le Préfet et le Président de Région, organisée par la DRAAF, la Région, Sud et Bio et la CRA) : Elle permet de présenter l'évolution de la filière bio, les chiffres et les projets marquants.

La conférence n'est pas à proprement parler le lieu de la concertation qui est conduite au sein des instances suivantes :

- **Les commissions filières régionales** : 7 commissions animées par l'association Sud et bio : 5 filières : Viticulture, Fruits et légumes – Oléiculture, Grandes cultures, PPAM et élevage et 2 transversales : Distribution / Consommation, RHD. Elles permettent la concertation entre tous les opérateurs d'une filière et de définir les projets et plans d'action pour le développement de la filière concernée. C'est l'outil régional le plus efficace pour la consultation multi-acteurs et inter-réseaux.
- **Le comité de Suivi du contrat de filière AGIR pour l'AB** : permet le suivi et l'orientation du contrat de filière « AGIR pour la Bio » (Sud et Bio). Il traite surtout du développement des filières Bio, en lien avec les besoins des entreprises aval (collecte, conditionnement, transformation, distribution) ;
- **Le Comité Régional Agriculture Biologique (CORAB)** : permet la présentation des actions menées par le réseau des chambres d'agriculture en faveur de l'AB (expérimentation, appui technique, acquisition de références) et constitue un lieu pour la réflexion professionnelle sur les orientations et les thèmes prioritaires de développement de l'amont de la filière AB régionale.

Les conférences régionales, mises en place à partir de 2008, ou les instances existantes en région, permettent-elles une coordination des acteurs et des actions satisfaisante ?

La conférence régionale est un temps fort annuel qui permet de présenter les actions en cours en faveur du développement de l'AB et l'actualité (présentation des chiffres régionaux ...), mais ne constitue pas vraiment un lieu de coordination des acteurs.

Il y a plusieurs lieux de coordination des actions bio en LR :

- les actions de structuration des filières et de développement de la production sont discutées dans les 7 commissions instaurées dans le cadre de Sud et bio : 5 filières : Viti, Fruits et légumes – Oléiculture, Grandes cultures, PPAM et élevage ; 2 transversales : Distribution / Consommation, RHD, ainsi que dans le comité de suivi du contrat de filière.
- les actions d'expérimentations bio sont discutées dans les instances conventionnelles : COREDEF, COREL, COREVIN,
- l'accompagnement à la conversion et le conseil technique sont régulièrement discutés entre CRA et Sud et Bio avec la DRAAF et la Région, (réunions spécifiques organisées pour cela).
- La coordination des actions des chambres d'agriculture en faveur de l'AB se fait au sein des commissions thématiques conventionnelles instaurées par la chambre régionale d'agriculture.
- La coordination des actions des IAA AB membres de LRIA se fait dans une commission spécialisée AB de cette association.

Pour la structuration souhaitée à l'avenir voir propositions faites au paragraphe V.

III – REGARD PROSPECTIF SUR LE DEVELOPPEMENT DE L'AGRICULTURE BIOLOGIQUE DANS VOTRE REGION : STRATEGIE POUR LES 5 ANNEES A VENIR

Quels objectifs à atteindre en 2017 peuvent être fixés pour votre région ? (objectifs, indicateurs, cible)

La concertation réalisée pour Ambition Bio conforte l'ambition régionale précédemment formulée au travers du contrat de filière Agir pour la Bio qui est de «**développer l'offre de produits bio régionaux pour répondre à l'attente des consommateurs et la valoriser sur un marché en croissance**». Concomitamment, agir sur le développement des marchés pour maintenir une filière bio dynamique, attractive pour de nouveaux producteurs.

Les objectifs ont été ainsi formulés :

- répondre à la demande en produits biologiques des consommateurs, en particulier du Languedoc-Roussillon,
- assurer la rémunération des producteurs biologiques afin de pérenniser les conversions et maintenir la dynamique de croissance,
- satisfaire les besoins des entreprises régionales de sécuriser et relocaliser leurs approvisionnements en adaptant le développement de la production amont en fonction de leurs besoins.

→ **N et R¹** : Le premier objectif national proposé est le doublement de la surface. **Le doublement de la surface agricole utile en Languedoc-Roussillon représentent un objectif de 175 000 ha en Languedoc-Roussillon.** Cet objectif ambitieux est envisageable dans une stratégie globale de spécialisation et de démarcation des productions du Languedoc-Roussillon et pour répondre à la demande en produits bio et de proximité.

Il est proposé d'y associer **4 indicateurs** pour mesurer la progression de :

- **N** : la **consommation** (indicateurs mesurés par l'Agence Bio, avec objectif proposé de 1 consommateur sur 2 consommant un produit bio une fois par mois, contre 40% aujourd'hui)
- **R** : la **présence des produits régionaux dans les points de vente** du Languedoc-Roussillon
- **R ou N** : la **croissance des entreprises Bio** (sur un panel représentatif d'entreprises)
- **R ou N** : l'accroissement de la **rémunération des producteurs** engagés en agriculture biologique, sous réserve de la faisabilité du traitement statistique
- **R** : l'accroissement du nombre d'entreprises transformant les produits Bio

Il convient également de moduler l'objectif de doublement des surfaces en fonction des filières, compte-tenu :

- des possibilités de marché, en particulier pour les filières vin, huile d'olive et ppam²,
- des moyens mis pour l'acquisition de références technico-économiques, dans les filières élevage ou ppam.

des moyens mis en recherche expérimentation pour la levée des verrous techniques, notamment pour la filière olives de confiserie.

Quelles seraient les priorités retenues ?

Quatre priorités ont été retenues par la Région Languedoc-Roussillon, l'Etat et les professionnels du secteur au travers d'AGIR pour la Bio (2012-2015) :

- 1) organiser et structurer des filières aval-amont, en distinguant :
 - des filières qui contribuent à diversifier la production bio pour la consommation locale et les circuits courts (produits d'élevage, grandes cultures, fruits et légumes, ppam)
 - des filières spécialisées et compétitives (vins, fruits et légumes, ppam) qui se positionnent aussi sur les circuits longs, les marchés nationaux et internationaux,
- 2) piloter le développement de la filière biologique par une meilleure connaissance des marchés biologiques, de l'offre régionale, du potentiel de production et de la consommation,
- 3) différencier l'offre régionale par rapport à la concurrence,
- 4) promouvoir les produits Bio régionaux avec Sud de France et accéder à de nouveaux marchés.

1 N, niveau national, R, niveau régional, IR, niveau interrégional

2 ppam : plantes à parfums, aromatiques et médicinales

Au-delà de ces priorités, il est ressorti de la concertation la nécessité de développer une agriculture biologique :

- **performante**, sécurisant les exploitations Bio sur le plan technique et économique, en particulier celles converties au cours des dernières années,
- **innovante**, grâce à des programmes de recherche / expérimentation spécialisés et des projets de recherche / développement prenant en compte :
 - les exigences écologiques de la bio dans la mise au point des process industriels,
 - l'adaptation de la technicité aux cultures présentes afin d'ouvrir de nouvelles pistes d'amélioration.
- **exigeante**, s'appuyant sur une réglementation forte, clarifiée mais aussi stabilisée,
- **fidèle à une qualité environnementale** intrinsèque, envisageant des projets d'AB renforcée sur zones à enjeu fort pour l'environnement (parc, natura 2000, captages, masses d'eau...).

Ces objectifs et priorités sont déclinés et détaillés sous forme d'actions et de propositions dans chacun des axes suivants.

IV - ANALYSE ET ORIENTATIONS PAR AXE

Le nouveau programme national « Ambition bio 2017 » se déclinera autour des 6 axes suivants qui pourront faire l'objet d'adaptation et d'amplification selon les besoins identifiés :

Axe 1 – Développement de la production

Axe 2 – Structuration des filières

Axe 3 – Développement de la consommation

Axe 4 – Recherche – Développement

Axe 5 – Formation des acteurs agricoles et agroalimentaires

Axe 6 – Adaptation de la réglementation

Concernant ces 6 axes, il est indiqué dans la suite du document le niveau qui semble le plus pertinent pour la mise en place des actions proposées :

- *niveau national (N),*
- *au niveau régional (R),*
- *et/ou au niveau interrégional (IR).*

AXE 1 - DEVELOPPEMENT DE LA PRODUCTION

L'EXISTANT

Dans le cadre du plan Bio actuel « Horizon 2012 » :

Dispositifs mis en place au niveau national (crédit d'impôt, généralisation de l'aide au maintien, poursuite et déplaçonnement des aides à la conversion), et dispositifs régionaux (accompagnement par les Agences de l'eau, actions des collectivités territoriales et d'autres financeurs le cas échéant, aides FEADER dispositif 111B -diffusion des connaissances et dispositif 132-certification...).

Actions mises en œuvre dans notre région sur la période 2008-2012 (autres que les dispositifs mis en place au niveau national) :

FEADER	Etat	Agences eau	Région	CG 30	CG 34	Total
2 036 284,94	855 682,50	838 889,75	4 759 171,19	752 619,00	18 723,00	9 261 370,38

Pour les détails voir le tableau récapitulatif des aides octroyées à l'AB en Languedoc – Roussillon joint en annexe.

QUESTIONNEMENT

Aides aux producteurs

- Accompagner les producteurs avec des aides financières spécifiques et incitatives (PAC, SAB, Crédit d'impôts, Aide au diagnostic : Visa pour la Bio, Exonération taxe foncière/non bâti, Aide à la certification)

Concernant les aides à la conversion et au maintien

Le dispositif actuel prévoit notamment des aides au soutien et des aides à la conversion. Ces dispositifs permettent-ils de répondre aux objectifs de développement de la production ? Précisez.

- Assurer une conversion effective des parcelles engagées en fixant les aides à la parcelle durant toute la période de conversion (et non globalement pour éviter un manque de continuité sur l'exploitation),

Que pensez-vous du schéma des aides surfaciques actuelles (durée, modalités de versement, catégories, montants à l'hectare et par exploitation) ?

- Les aides au maintien « SAB-M » sur les landes et prairies permanentes sont inférieures à certaines MAE (moins exigeantes que le cahier des charges AB) et notamment inférieures à la PHAE. (Exemple : PHAE sur les landes = 61 €/ha - aide au maintien à l'AB sur les landes = 25 €/ha) -
→ **N** : Prévoir une aide au maintien AB (Sab) qui reconnaisse les pratiques de l'AB et que son montant soit donc plus élevé que celui des MAE (MAET, PHAE). (Attention : un plafond devra être envisagé, afin d'éviter les dérives sur des exploitations de très grande taille).
- Le chargement minimum de 0,2 UGB / ha pose de gros problèmes d'éligibilité aux aides SAB-C notamment en zone de montagne. (alors que le chargement minimum pour les autres aides européennes est de 0.05 UGB /ha).
→ **N** : Descendre le seuil de chargement pour une éligibilité à l'aide au maintien à 0,05 UGB / ha (élevage extensif cohérent avec le cahier des charges AB), et ainsi s'aligner sur le seuil existant pour la conditionnalité.
- Les aides SAB sont très insuffisantes pour le secteur maraîchage sous abri qui devrait bénéficier du coefficient de pondération SMI :
→ **N** : Proposer une modulation de ces aides qui tienne compte de la valeur de la production et de l'économie des exploitations, qui avec le coefficient SMI comme référence, donnerait pour l'aide actuelle SAB C F&L :
 - Arboriculture en sec (amandier, olivier..) 540 €/ha au lieu de 900,
 - Arboriculture irriguée, légume plein champ 900 €/ha idem,

- Maraîchage plein champ (2 cultures) 2 520 €/ha au lieu de 900,
- Maraîchage sous abri 5 580 €/ha au lieu de 900€.

Ainsi la surconsommation budgétaire au niveau national par les vergers de fruits secs serait maîtrisée au profit du maraîchage qui est la production française la plus déficitaire sur le marché bio. Par contre l'effet d'aubaine pour certains vergers « extensifs » (vieilles plantations non irriguées) d'oliviers et de châtaigniers est à discuter....

Estimez-vous qu'il est utile d'établir des priorités ou des complémentarités d'intervention (distinguer niveau national/régional) ? Si oui :

Sur le plan territorial : ciblage sur certaines zones ? Lesquelles (zones répondant à des enjeux environnementaux telles que les zones de biodiversités particulières, les aires d'alimentation de captage, les zones répondant à des enjeux de structuration de filières...) ?

- Inciter à la constitution d'îlots AB :
→ **N** : Bonification des aides dans le cas de constitution d'îlots fonciers conduits en AB pour prévenir les risques de dérive phytosanitaires.
- Inciter à la préservation des captages d'eau potable :
→ **R** : Bonification des aides dans les zones à enjeu eau (captages d'eau potable en priorité)

En réponse à des enjeux de développement ou de structuration de filière : ciblage sur certaines filières ? Lesquelles (par exemple les filières encore émergentes et à développer comme les grandes cultures) ?

- **Collecte des filières émergentes** :
→ **R** : Mettre en place une aide compensatoire pour la collecte des animaux et du lait du fait des coûts élevés (éloignement des élevages difficile à gérer pour les micro-filières). Cette aide pourrait être temporaire pour le lancement des nouvelles filières (en attendant une rentabilité de la tournée). Cette aide pourrait être versée aux producteurs à l'OP ou au collecteur.

En fonction de modes d'organisation des filières (organisation de producteurs, contractualisation...) ?

- La structuration durable de filières est à encourager financièrement :
→ **N** : Demande d'une bonification des aides pour les producteurs membres de groupes de producteurs contractualisant leurs apports à des PME de l'aval (mais pas exclusivement OP reconnue OCM)

A l'avenir, quelles évolutions pour ces dispositifs d'aides jugeriez-vous utiles (dégressivité, différenciation des montants, priorisation dans l'attribution des aides, introduction d'un critère de performance, démarche collective...) ?

- Ne pas inciter les conversions de grosses exploitations non sécurisées sur le débouché des produits :
→ **N** : Les aides, du moins pour les exploitations d'une certaine taille (les très petites n'ont pas toutes une ambition financière très élevée) doivent être conditionnées à la production d'un diagnostic sur les débouchés commerciaux potentiels des produits.
- Simplifier la lisibilité et la mise en œuvre des aides PAC, et assurer une publication de la circulaire plus tôt dans l'année (début d'année plutôt que fin avril) pour faciliter la prise de décision des exploitants,

Concernant les autres dispositifs

D'autres dispositifs d'aides aux producteurs sont actuellement utilisés, notamment le crédit d'impôt, l'aide à la certification, l'exonération sur le foncier non bâti. Jugez-vous nécessaire de faire évoluer ces dispositifs ? Dans quel objectif et comment ?

- Le crédit d'impôt est soumis à un plafond (qui comprend les aides SAB) ; Ainsi beaucoup d'exploitations ne sont pas éligibles à cette aide.
→ **N** : Revaloriser le crédit d'impôt qui a diminué et ne plus prendre en compte dans le plafond de 4000 € les aides SAB
Le crédit d'impôt est intéressant pour les agriculteurs qui ont des petites surfaces.
- **Le crédit d'impôt** est attribué actuellement au titre du régime « de minimis » cela pose un problème de visibilité car les services fiscaux ne transmettent pas nécessairement l'information.
→ **N** : Si le dispositif de crédit d'impôt doit perdurer envisager un régime notifié ?
- Proposer une aide identique au veau bio sur d'autres produits (agneaux, génisses) basée sur des critères de qualité et de finition (avec valorisation optimale de l'herbe).
- Elargir l'aide au veau bio aux jeunes bovins de 8 à 10 mois, car la finition des veaux en bio est plus longue.
- **Mesures du PDRH** :
Ces aides ont permis de financer des outils productifs et outils non productifs dans les exploitations (216....)
→ **N** : Si ce type de mesure devait être reconduite, il conviendrait :
 - D'y inclure de nouveaux matériels dans la catégorie outils non productifs
 - Qu'une modulation intervienne par rapport au type de culture (viti, maraîchage) avec bonus.
- Les pratiques biologiques exigent certains matériels/équipements spécifiques pour le traitement (ex : poudreuse pour soufre) et la vinification
→ **N** : Demande d'aide de soutien à ces investissements spécifiques (producteur) Avoir un taux d'aide majorée dans le cadre du PVE pour le matériel éligible à l'agriculture biologique.
- Les structures de production et de commercialisation de fruits et légumes AB sont le plus souvent, hors organisation de type OP donc exclues des dispositifs OCM !
→ **N** : Faire bénéficier les PME de l'AB qui ne sont pas des OP des mêmes aides qui ont permis à ces dernières d'obtenir les certifications complémentaires type Eurepgap.
- **Aide à la certification** :
→ **R** : Les petits producteurs ont émis le souhait d'une remise en place de l'aide à la certification AB, pendant la période de conversion.
- **Aides à l'appui technique** :
→ **R** : Mettre en place une aide type chèque conseil pour accompagner les producteurs et les transformateurs tant d'un point de vue technique, que commercial ou formation.

En AB les aides doivent être durables car elles sont déterminantes pour la viabilité de l'exploitation.

Comment assurer la cohérence et l'articulation des dispositifs d'aides à la bio Doivent-ils relever d'une politique uniquement nationale, uniquement régionale, d'une articulation entre ces deux niveaux ? Par quels moyens ?

- Maintenir une aide à la conversion AB harmonisée et gérée au niveau national.
- Avoir une possibilité de régionaliser l'aide au maintien à l'AB pour répondre à des enjeux locaux et spécifiques : zones à enjeux eau, développement des filières...

- Aides nationales à la structuration :

→ **N** : La mise en œuvre des aides nationales à la structuration de type « Fonds Avenir Bio » doit se faire en relation plus étroite avec les cofinanceurs régionaux et très en amont des projets.

Pour ce dispositif, des dotations régionalisées seraient souhaitables, en laissant aux régions la liberté de s'associer à d'autres régions lorsque la logique de marché le demande.

Comment assurer la cohérence entre ces dispositifs et les autres dispositifs d'aide (mesures agro-environnementales, intervention des agences de l'eau...) ?

- **Les instances de décision d'attribution des aides sont dispersées :**

→ **R** : Présence des partenaires financiers aux instances de pilotage (AGIR pour la Bio et CORAB).

Autres accompagnement financier à développer

- **Pour la filière fruits et légumes :**

→ **R** : Le développement de certains maillons de la filière AB est à inciter par l'aide publique :

- à l'investissement matériel pour la mise en place d'outils intermédiaires type 4^{ème} gamme pour les F&L ou légumeries. Exemple, Unité de Consommation de Légumes (UCL) mise en place par le conseil général du Gard pour la préparation des légumes destinés à la restauration collective des collèges.
- à l'investissement immatériel pour la formation de commerciaux spécialisés AB.
- à l'organisation des circuits de collecte (logistique) pour la commercialisation en circuit court.

→ **R** : Le développement de la distribution de produits AB passe :

- dans les magasins de proximité : artisans oulangers, bouchers, crémiers, par une aide et un accompagnement à la certification bio qui, par son coût, freine leur passage à l'AB
- pour les opérateurs de l'aval (metteurs en marché) par des aides aux certifications complémentaires de type HACCP, IFS, Global Gap, ...

→ **R** : Les produits secondaires de type plantes aromatiques ne disposent de circuits de commercialisation structurés comme les AMAP, une réflexion est à mener sur ce point.

Installation/transmission en bio

Y a-t-il des enjeux particuliers liés à l'installation / à la transmission des fermes bio ? Si oui précisez.

→ **N** : Conserver le mode biologique, lors de la transmission, à minima pour les exploitations qui ont bénéficié d'aides publiques à la conversion ou au maintien.

→ **R**

Une proportion plus importante de cotisants solidaires dans les nouveaux installés

Beaucoup de candidats sont dans des schémas d'installation non aidés, candidats non éligibles au PPP (plan professionnel personnalisé)

L'accompagnement de l'installation / de la transmission en agriculture biologique présente-t-il des spécificités ? Si oui, lesquelles ? Quels outils seraient les plus pertinents pour l'accompagner ?

→ **N ou R** : Coût d'achat du foncier : Identifier un moyen de faire levier pour convaincre les banques, à accompagner l'acquisition foncière surtout pour les exploitations avec de grandes surfaces type élevage ou grandes cultures : Par exemple intervention publique en garantie.

→ **R** : Développer le fermage, plutôt que le bail oral qui est la tradition en Languedoc-Roussillon, où il concerne 30% des exploitations contre 70% dans le reste de la France.

→ **R** : Développer le foncier en AB dans le cadre des mesures compensatoires environnementales (ex : cas du contournement autoroute ou nouvelle ligne TGV)

- Le coût élevé du foncier en AB pénalise souvent la transmission à un jeune agriculteur qui manque de moyens.
- **N ou R** : prévoir une aide au moins pendant 2 à 3 ans comme s'il était en conversion.
- **N ou R** : Conduire une réflexion pour avoir un plan de professionnalisation personnalisé (PPP) adapté aux candidats particuliers à l'installation

Faut-il prévoir de donner une priorité aux installations / aux transmissions en agriculture biologique (nationale/régionale) ? Si oui par quels moyens le feriez-vous ?

- Une priorité est à donner à l'installation / transmission en AB dans les zones à forts enjeux environnementaux : eau, biodiversité et dans les actions de développement de zones d'agriculture périurbaine à débouchés majoritaires en circuits courts.
- **N et R** : Cette priorité est à traduire dans les orientations de mise en œuvre des aides des agences de l'Eau (c'est déjà en partie le cas), des compensations environnementales des créations des grandes infrastructures et des collectivités locales qui constituent des réserves foncières agricoles en périphérie des villes.

Par ailleurs, les assises de l'installation annoncées par le Ministre de l'agriculture pour construire une politique de l'installation renouvelée et renforcée s'appuieront sur un temps de travail en région (qui débutera vraisemblablement en février). Dans ce cadre, l'enjeu de l'installation et de la transmission dans le secteur de l'agriculture biologique sera également pris en compte et une mise en cohérence avec la préparation du nouveau programme bio sera assurée.

Gestion du foncier

Y a-t-il un enjeu particulier d'accès au foncier pour les producteurs en agriculture biologique dans votre région ? Si oui, préciser.

- En Languedoc-Roussillon, difficulté d'accès au foncier du fait :
 - d'une propriété développée (70% des exploitations) et donc très peu de fermage,
 - d'un coût élevé du foncier,
 - d'une concurrence avec d'autres activités. Urbanisation en particulier avec une pression d'artificialisation forte (+ 100 000 personnes nouvelles /an);

Mais toutes ces difficultés d'accès au foncier ne sont pas spécifiques au bio.

Des outils actuels de la politique des structures peuvent être mis en œuvre en faveur de l'agriculture biologique (prise en compte d'éléments relatifs à l'agriculture biologique dans les schémas directeurs des structures des départements, mise en place de baux environnementaux introduits dans la LOA de 2006, actions des SAFER). Sont-ils utilisés ? Si oui, comment ?

Avez-vous identifié pour chacun d'eux des freins à leur utilisation ? Des évolutions pertinentes pour répondre aux besoins d'accès au foncier des producteurs bio ?

- Reconquérir les territoires en déshérence.
- Le **PAEN**, outil intéressant de préservation de périmètres agricoles en zone péri-urbaine
- **N et R** : Un important travail de sensibilisation des collectivités locales (Département) sur ce point est à mener. Ces terres peuvent être destinées à l'approvisionnement en circuit court des populations citadines et être mieux valorisées grâce à la certification AB..
- **Transmission** :
- **N** : Tenir à jour une liste des terres AB en cession dans le fichier transmission.

Accompagnement du développement de la production (y compris appui technique)

Note liminaire (précision sur le vocabulaire) :

L'accompagnement du développement de la bio est entendu comme couvrant les domaines suivants : information/sensibilisation des producteurs, accompagnement global du projet (technique, économique, réglementaire, organisationnel...), individuel et/ou collectif et insertion dans des réseaux professionnels.

Les questions ci-dessous sont complétées par les questions portant spécifiquement sur l'appui technique dans l'axe 4, où ce sujet a vocation à être davantage développé.

Comment mieux accompagner les producteurs en conversion ou envisageant la conversion notamment vers des publics spécifiques (exemple : zone péri-urbaine) ?

- **Donner les moyens financiers au maintien de points info bio** de type points info installation avec si possible un guichet unique au niveau départemental coordonné entre les réseaux spécialisés AB et les chambres d'agriculture.
 - **N** : Clarifier le rôle du financement CASDAR des Chambres d'agriculture sur ce point.
 - **R** : Dans le cadre de la décentralisation à venir, clarifier le niveau d'intervention national ou régional pour l'accompagnement financier de ces points info AB.

- **Favoriser le parrainage par des agriculteurs** expérimentés en AB :
 - **N et/ou R** : Améliorer la rétribution des « parrains » (compensation pour le double effort de perte de temps et de transmission d'information), certains exploitants de petites structures ne pouvant se permettre de perdre du temps en tutorat notamment dans la filière maraîchage.

- **Multiplier les groupes d'échange** :
 - **N et/ou R** : Trouver une solution de financement pour les groupes d'échanges bio (Non pris en compte par VIVEA), avec possibilité de faire intervenir des experts extérieurs (vétérinaire, ...)

- **Inciter à la réalisation d'un diagnostic technico-économique** : Faisabilité technique et prévision de débouché, avant conversion :
 - **N** : Le rendre obligatoire dans le cas des conversions aidées et déterminer les points minimaux sur lesquels la réflexion doit être portée
 - **R** : Maintenir une aide à la réalisation de diagnostics détaillés en cas de conversion ou de modification notable des exploitations (ex : Visa pour le Bio en LR)

- **Acquérir et diffuser des références technico-économiques** :
 - **N** : Définir un cadre national d'acquisition de référence du type de celui défini pour la filière équine avec une méthodologie et un réseau de fermes de référence
 - **R** : Définir un pilote unique en charge de la coordination de l'acquisition, de la centralisation et de la diffusion de références au niveau régional (En LR c'est le SUAMME qui a été choisi) s'appuyant sur un réseau de fermes de références et le résultat des expérimentations et des actions collectives.
 - **R** : Donner les moyens au suivi à long terme des fermes de référence (CASDAR / Crédits d'animation AB)
 - **R** : S'appuyer pour l'expérimentation sur le réseau de stations expérimentales.

- **Maintenir un conseil technique AB de qualité** :
 - **N et/ou R** : Donner les moyens financiers (CASDAR, Crédits d'animation AB) pour le maintien d'un réseau d'accompagnement avec des techniciens expérimentés comprenant un minimum de conseillers spécialisés AB et des conseillers mixtes mais suffisamment expérimentés en AB.

 - **R** : Mettre en place une aide type chèque conseil pour accompagner les producteurs et les transformateurs sur les aspects techniques, commerciaux, ou formation.

- **Renforcer la formation par des enseignants expérimentés dans le domaine de l'AB.**
 - **R** : Inventorier l'offre de formation continue et la diffuser plus largement. (Il semble que les catalogues en ligne des OPCA ou organismes de développement ne soient pas suffisamment connus)

Quel rôle du conseil agricole pour la conduite de la politique en faveur de la bio ?

- **Orienter les producteurs vers des marchés rémunérateurs :**

Par une bonne connaissance des verrous techniques et des débouchés, le conseil agricole peut être prépondérant pour orienter les conversions vers les marchés en développement et éviter les conversions non réfléchies qui peuvent amener à des productions ne trouvant pas preneur sur les marchés.

- **Pérenniser les exploitations engagées.**

Comment améliorer l'organisation et la cohérence des réseaux de conseil ?

- **Mettre en complémentarité les différents réseaux de conseil :**

→ **N et R** : Réfléchir à un réseau de conseil multi-structures : Chambres d'agriculture, organisation spécialisées AB (CIVAM en LR) avec une structuration de type SCA pour la conditionnalité.

→ **R** : Instaurer une instance de concertation et de coordination du conseil technique au niveau régional.

Quelles évolutions nécessaires pour les aides à l'animation bio (cohérence avec les autres dispositifs, critères d'attribution, modalités, introduction d'un critère de performance) ?

→ **N** : **Ne pas lier de façon systématique** l'aide à l'**accompagnement des exploitations** en AB à l'aide à la **structuration de filières** qui si elle peut comporter un volet accompagnement ponctuel spécifique ne traite pas du suivi général et à plus long terme des exploitations.

(financer le fonctionnement de base pour le maintien à long terme des l'accompagnement)

→ **N et R** : **Se prononcer** clairement **sur le bénéficiaire souhaité des aides à l'accompagnement technique**, à traduire en particulier dans les orientations des futures mesures d'aide au développement rural :

- aide aux structures d'accompagnement, permettant de maintenir un niveau minimum de compétence AB

ou

- aide aux exploitants qui font appel au marché de l'assistance technique (préconisation).

Promotion du mode de production biologique auprès des producteurs

Y-a-t-il des actions à mener pour amplifier les actions existantes de promotion du mode de production biologique, notamment auprès des producteurs en agriculture conventionnelle? Si oui lesquelles ?

→ **N et R** :

- Favoriser les échanges entre agriculteurs conventionnels et bio, en profitant en particulier des événements comme le Millésime bio, des réseaux de fermes de référence
- Mettre en place un forum d'échange sous la forme d'une plate-forme technique.
- Convier les « anti-bio » à des débats.
- Produire des supports techniques et économiques, facilement assimilables par les publics visés.

AXE 2 - STRUCTURATION DES FILIERES (en termes économiques et territoriaux)

L'EXISTANT

Dans le cadre du plan Bio actuel « Horizon 2012 » :

Mise en place du Fonds avenir bio, priorisation des crédits FISIAA, mise en place des conférences régionales, crédits d'animations régionaux.

Actions mises en œuvre dans votre région (2008-2012) :

FEADER	Etat	Région	CG 11	CG 30	CG 34	CG 48	CG66	Total
1 703 308,00	1 723 843,00	4 002 827,00	108 455,00	887 521,00	862 428,00	62 490,00	880 500,00	10 007 409,00

Pour les détails voir le tableau récapitulatif des aides octroyées à l'AB en Languedoc – Roussillon joint en annexe.

QUESTIONNEMENT

Stratégie globale de structuration des filières

Quelle stratégie de structuration de filière vous semble pertinente (nationale/régionale/interrégionale) ? Quels seraient les outils à développer ?

(R) Poursuivre les objectifs de structuration de la filière bio en s'appuyant sur les outils de pilotage et de concertation existants en Languedoc-Roussillon : commissions filières et AGIR pour la bio (cf infra).

(N et R) La filière bio en LR peut se structurer au travers de quelques projets d'ampleur nationale ou interrégionale (vins, céréales et oléoprotéagineux, élevage et produits laitiers...) ainsi que par l'augmentation de projets d'investissements de PME voire les projets de micro-filière.

(N et R) Assurer les conditions de visibilité du marché, élargir les débouchés pour sécuriser sans se disperser, raisonner les conversions en fonction de la demande, s'appuyer sur les opérateurs économiques.

(R) Mutualiser les productions pour la collecte ou la vente, notamment par le regroupement de producteurs.

(R) Moderniser, créer outils de transformation et de mise en marché utiles à la diversification des produits bio et la valorisation des sous-produits (entrepôts, silos, stations de conditionnement, abattoirs, ateliers de découpe, laiteries, fromageries, production de jus de fruits).

Vins:

(N et R) Devant l'afflux sans précédent de vigneron vers le mode de production AB, la structuration doit se faire par l'aval et les marchés. Il est impératif de mettre en place un dispositif de pilotage de l'offre spécifiquement bio.

Fruits et légumes :

(R) Rapprocher les opérateurs de la mise en marché, en s'appuyant sur l'outil AGIR pour la bio.

(R) Investir dans la mise en place d'outils intermédiaires type 4^{ème} gamme, légumeries.

(R) Investir dans la formation de commerciaux spécialisés AB.

(R) Relancer la dynamique de conversion/ installation pour le maraîchage en circuit long.

(R et N) Investir dans la logistique de collecte et distribution pour la vente en circuit court.

(IR et N) Commission à l'échelle du bassin de production, dans la logique d'approvisionnement des PME de mise en marché.

Produits oléicoles :

(R) Régulariser et mutualiser les volumes annuels de production afin de satisfaire les besoins du marché, en particulier pour exporter.

Produits de l'élevage :

(R) Positionner et ancrer les produits typés (veau rosé) sur le marché régional

(R) Renforcer le travail de planification, de contractualisation au sein des OP et entre opérateurs

(R et N) Augmenter l'autonomie alimentaire (fourrage oléoprotéagineux)

Grandes cultures :

(R et IR) Mettre en place la capacité de collecte multi-espèces, l'association céréales /protéagineux, sur l'ensemble du territoire du Languedoc-Roussillon.

(R et IR) Développer l'offre de céréales et oléo-protéagineux pour répondre aux besoins des entreprises de la filière qui recherchent de la production française (blé tendre, blé dur, oléagineux, riz, protéagineux, légumes secs, ...).

Existe-t-il dans votre région des initiatives exemplaires (individuelles/collectives) à partager au niveau national (animation, fonds dédiés, relations entre acteurs...) ?

(R) **AGIR pour la bio** : le contrat de filière qui a défini un objectif stratégique et des axes d'actions prioritaires, et qui contribue à mettre en place une gouvernance adaptée au contexte. Egalement facteur de stabilité dans les sources de financements (fonds dédiés de la Région, crédits animation bio de l'Etat pour l'essentiel).

(R) Le contrat de filière s'appuie sur 7 **Commissions filières régionales** animées par un chargé de mission filière choisi par l'interprofession Sud et Bio ; ce sont des lieux de concertation multi-acteurs et inter-réseaux sur une filière donnée pour définir projets et plans d'action.

(R) Exemple de micro-filière, celle du pain **Raspailou**, créée en 2008 en cours de consolidation :18 agriculteurs, 1 meunier, 47 boulangers+9 en cours, 130 tonnes de blé valorisées dans la filière ; contractualisation entre les différents maillons d'opérateurs ; répartition des crédits Département /Région/Etat par type d'opérateur et d'actions pour la filière.

(R) Exemple d'entreprise : **ARCADIE SA**, qui déploie avec le soutien réitérée des fonds publics, déploie son activité propre (négoce ppam), conduit une politique de développement sociétal (personnel, fournisseurs, marque biopartenaire), et assure le rôle de locomotive dans la mobilisation collective sur les ppam (conseil technique, ferme pilote, recherche expé...).

Quels besoins particuliers d'évolution sont identifiés concernant les dispositifs d'aides à la structuration des filières pour les actions collectives (Fonds avenir bio, fonds régionaux, crédits d'animation...) et pour les actions individuelles (aides à la création d'entreprise, aides à l'investissement...) ? Quelles synergies avec d'autres dispositifs de financement existants ou en construction (fonds d'investissement publics ou privés) ?

(N et R) **Ingénierie financière** afin d'optimiser le soutien aux investissements matériels et immatériels des entreprises bio : outils BPI, fonds de l'économie sociale et financière, majoration des aides aux investissements et filières bio jugées stratégiques, accès aux mécanismes de garantie.

(N et R) Etre attentifs lors de la **fixation des seuils d'accès** de nouveaux dispositifs d'aides, abaisser ceux des fonds d'investissements et mécanismes de garantie existants, de manière à pouvoir soutenir de petits projets (40 000 -100 000 €).

(R) Prévoir les **dispositifs de soutien aux investissements matériels et immatériels des exploitations et entreprises bio dans le cadre du programme européen FEADER 2014-2020**, notamment au titre de l'article 18, mesure Investissements physiques (développement durable de l'agriculture), article 20, mesure Développement des exploitations et des entreprises.

(R) Si la bio est identifiée comme une smart spécialité en Languedoc-Roussillon, prévoir une mesure qui l'inclue dans le futur programme opérationnel FEDER 2014-2020 (?).

(R et N) Doter de crédits d'animation le travail régional et national des chargés de mission filière, de l'interprofession et du réseau d'agents de développement pour l'émergence et le pilotage de projets de filière, les actions collectives émergent dans le cadre d'AGIR pour la Bio.

(R) Doter de crédits d'animation la mise en place puis l'actualisation des observatoires de productions et de marchés, la réalisation d'études « focus » (cf § besoins d'informations).

(R et N) : Préparer un **cadre réglementaire pour financer l'animation et les actions collectives** de la filière biologique :

- régime notifié spécifique bio sur la durée d'Ambition Bio ouvrant la possibilité de soutien public à hauteur de 80%,
- mesure Actions collectives dans le programme européen FEADER 2014-2020, soit au titre de l'article 36 du règlement, mesure Coopération, soit au titre de l'article 16, mesure Services de conseil, services d'aide à la gestion agricole et services de remplacement sur l'exploitation, point 6, soit encore au titre de l'article 18 relatif aux Investissements physiques (développement durable de l'agriculture).

(R) Dispositif de soutien au regroupement d'exploitants bio et de leurs productions : à étudier dans le cadre du programme européen FEADER 2014-2020, au titre de l'article 28, mesure Mise en place de groupements de producteurs .

(N) Dispositif national de type « Avenir Bio » :

- dispositif important, à maintenir, car permet de financer des actions collectives supra-régionales,
- clarifier critères, coûts éligibles, priorités, insister sur contractualisation, engagements réciproques
- mise en œuvre en relation plus étroite avec les cofinanceurs régionaux et les professionnels de la filière bio, très en amont des projets (l'essentiel des projets en faveur des entreprises, exploitations, recherche expé sont traités au niveau régional).
- Des dotations régionalisées seraient souhaitables, en laissant aux régions la liberté de s'associer à d'autres régions lorsque la logique de marché le demande.

(R et N) Noter que la stabilité des aides dans le temps et en contrepartie **les engagements pluriannuels du bénéficiaire**, constituent des facteurs de structuration (ex CAB, SAB).

(N) Etudier la possibilité d'une aide compensatoire et transitoire pour la collecte des animaux et du lait durant la phase de construction de micro-filières.

(R et N) Améliorer la complémentarité des dispositifs d'aide : spécialiser les sources de financement, ou au contraire mutualiser les fonds de différentes sources en fonction de leur cible et objectif

(R) Dans une logique de filière, les aides aux investissements des exploitants agricoles et des transformateurs doivent être mieux coordonnées et harmonisées.

Quels seraient les intervenants les plus pertinents pour accompagner la mise en place de ces dispositifs ? Pourquoi ?

Sur quels aspects et comment pensez-vous qu'il faille veiller à la bonne coordination entre régions ?

(N) Afin de mieux prendre en compte les besoins et des projets régionaux ou interrégionaux, puis relayer en région les actions et études menées à l'échelle nationale : les chargés de mission filière par bassin pourraient **être associés aux travaux des commissions bio des interprofessions** nationales, et à ceux de la commission filières et marchés de l'Agence bio.

(N) Accorder aux producteurs bio une représentation officielle au comité de bassin viticole.

(IR) En ce qui concerne les Régions, un groupe d'échange sur l'agriculture biologique s'est constitué au sein de l'ARF.

Contractualisation entre les opérateurs de la filière

Des spécificités ou des besoins particuliers en matière de contractualisation sont-ils identifiés pour le secteur de l'agriculture biologique ? Lesquels ? A quel(s) stade(s) de la filière ?

(R) Relocaliser, contractualiser et planifier :

- les apports de fruits et légumes pour la transformation
- les apports de fourrages pour l'alimentation des bovins/ovins/caprins
- les apports de ppam pour leur conditionnement et transformation
- les apports de bovins pour filière viande
- les apports de céréales brutes avec les collecteurs et transformées avec les transformateurs.

(R et N) avec la GMS

Les circuits de distribution

Quels sont les leviers (nationaux/régionaux/interrégionaux) à mobiliser pour accompagner le développement de la bio dans les circuits de distribution ? Pour quels marchés ?

(N et R) Développer une communication spécifique à destination des professionnels de la distribution non spécialisés afin de décrire les qualités des produits bio, de dépasser les contraintes réglementaires, de connaître l'offre régionale.

(N) Encourager la vente en vrac de fruits et légumes dans les GMS.

(N) Négocier un accord interprofessionnel avec les grossistes distributeurs du secteur RHD pour privilégier la production bio française.

(N et R) Dans les magasins de proximité (artisans boulangers, bouchers, crémiers, etc) prévoir une aide et un accompagnement à la certification bio qui freine leur passage à l'AB. Simplifier les procédures de certification et en réduire le coût, notamment collectifs (ex. boulangers et Raspailou).

(R) Pour les produits secondaires de type plantes aromatiques qui ne disposent de circuits de commercialisation structurés, conduire une réflexion sur la vente en circuits courts.

La connaissance des filières et des marchés

Avez-vous identifié des besoins spécifiques d'information dont vous ne disposez pas ? Lesquels ?

Constat partagé :

Une entreprise qui passe en bio a besoin de visibilité sur l'offre et de la demande pour orienter sa production et l'adapter selon les marchés.

Les filières ont besoin d'avoir accès à des données fiables : productions, observatoires de la demande, problème par exemple d'accès aux données de FAM.

Une bonne connaissance de ces chiffres associée à de bonnes références technico-économiques pourraient éviter le recours à des aides.

→ **N** : La différenciation de l'AB doit être introduite dans tous les questionnaires d'enquêtes (ex questionnaire FAM/AFIDOL, douanes/viti, FAM/céréales, etc...) et celles-ci doivent être regroupées pour réduire le nombre d'interrogations des entreprises.

→ **N** : Créer un code douanier AB pour une meilleure connaissance des flux d'export et d'import

→ **N et R** : Disposer des données relatives aux aides PAC /Bio de la part des DDTM avant janvier de l'année n+1

- **Pour la viticulture :**

→ **N et R** : Construire l'**Observatoire de la production des vins bio**, en croisant les informations des différentes bases de données (FAM, Agence Bio). Un projet à l'étude en LR, 1^{ère} région de vins bio, pourrait faire l'objet d'une expérimentation pilote.

→ **N** : Poursuivre l'**observatoire de la GMS**, réalisé pour le compte de 6 interprofessions de la CNIV

→ **N** : Avoir des **données sur les stocks** à partir des DRM (les cotations sur les prix existent déjà)

→ **R** : Amplifier la **cotation bio dans les mercuriales** (vins de pays d'oc, CIVL, Airsud Inter Rhône) et reproduire la perspective de production en début de saison telle que testée dans le Gard.

→ **R** : Renouveler les **études de type « focus »** sur marchés ou circuits de distribution.

→ **R** : Création d'un **observatoire des ventes** des réseaux de type : cavistes, détaillants bio.

Certaines de ces actions sont conduites par les interprofessions viticoles. Ambition Bio est l'occasion de mieux mobiliser les différentes interprofessions sur les vins bio et d'améliorer la représentativité des professionnels bio au sein de ces interprofessions.

- **Pour la production en F&L et maraîchage :**

→ **N et R** : il convient de continuer le travail de prospective et de repérage des signaux d'alerte sur la base de données chiffrées, d'où la nécessité de mise en place d'observatoires notamment avec l'aide de FAM pour l'oléiculture.

→ **N** : Améliorer la connaissance des capacités de production française par produits, et de son évolution, en particulier pour les circuits longs. Le secteur de production maraîcher sous abri est très mal recensé et sa capacité de production par produit méconnue (instabilité des marchés).

→ **N** : Nécessité d'un Observatoire « dynamique » français et européen de la production et de la mise en marché pour piloter les campagnes.

- **Pour les produits oléicoles :**

→ **N** : Observatoire de la production : établir une convention FAM/AFIDOL pour accès à la base de données FAM.

- **Pour les grandes cultures :**

→ **N et R** : élargir à d'autres espèces les Flash Info Bio et les Situations mensuelles des marchés de FAM.

→ **R** : Etudes des besoins et comportements des consommateurs sur la région.

Quelle contribution le niveau régional peut-il avoir pour l'évolution des systèmes d'information ?

→ **R** : Développer le pilote de l'observatoire de la production des Vins bio.

→ **R ou IR** : Par région ou bassin interrégional la commission INTERFEL doit être le relais de l'observatoire national pour la collecte des données auprès des opérateurs et contribuer à la prévision de récolte sur quelques produits leaders de la consommation et des marchés.

AXE 3 - DEVELOPPEMENT DE LA CONSOMMATION

L'EXISTANT

Dans le cadre du plan Bio actuel « Horizon 2012 » :

Observatoire relatif à la restauration collective, circulaire Etat exemplaire (circulaire du 2 mai 2008 relative à l'exemplarité de l'Etat en matière d'utilisation de produits issus de l'agriculture biologique dans la restauration collective), aides FEADER (dispositif 133-promotion).

En complément des actions engagées dans le cadre du plan bio, l'Agence Bio met en place ou participe à de nombreuses actions de promotion et de communication (participation à des salons, actions de relations presse et publiques, mises à disposition d'outils de communication, organisation du printemps Bio).

Actions mises en œuvre dans votre région (2008-2012) :

Europe	Etat	Région	CG 30	Total
19 000,00	48 300,00	1 253 979,00	383 966,00	1 705 245,00

Pour les détails voir le tableau récapitulatif des aides octroyées à l'AB en Languedoc – Roussillon joint en annexe.

QUESTIONNEMENT

Note : sur l'ensemble des questions, vous pourrez distinguer les actions à conduire au niveau individuel (par exemple soutien d'actions portées par des entreprises) des actions à conduire au niveau collectif.

Stratégie globale de développement de la consommation

Quelles actions publiques permettraient de soutenir le développement de la consommation de produits biologiques en phase avec le développement de la production (au niveau national/régional/interrégional) ? Pour quels marchés (local, national, export...) ?

→ N et R :

- Avoir une large communication autour de la bio vers les consommateurs
- Inciter à un bon référencement et mise en avant dans les réseaux de distribution spécialisés ou non.
- Inciter à la consommation de produits bio dans la restauration collective avec des directives claires concernant la restauration publique.

Comment encourager la consommation des produits issus de l'agriculture biologique dans le cadre des politiques sociales et éducatives, notamment dans les territoires défavorisés (Zones Urbaines Sensibles, Zones de Revitalisation rurale) ?

→ R :

- Soutenir des projets portés par des associations locales, exemple : jardins partagés.
- Les formations des enseignants et animateurs sur l'alimentation avec un focus sur l'agriculture biologique seraient à développer en lien avec l'éducation nationale et la cohésion sociale.

Restauration hors domicile

Comment améliorer et développer les actions mises en œuvre (nationalement/régionalement) pour développer la consommation des produits bio et dans toute la mesure du possible locaux dans la restauration collective publique (en distinguant si nécessaire différents types de restauration collective) ?

- **R** : Il semble nécessaire de poursuivre au niveau régional les actions dans les 2 directions que sont :
- la structuration de l'offre régionale pour répondre aux besoins de la restauration collective et la mise en lien des fournisseurs et des acheteurs
 - l'appui aux décideurs de la restauration collective dans la construction de projets d'amélioration de leur service intégrant le bio.

→ **Net R** : Pour le second volet, les retours d'expériences sont de précieux outils pour les décideurs. Le travail mené à l'échelon national mérite d'être poursuivi, et amplifié par une mobilisation des acteurs régionaux pour capitaliser sur les exemples d'introduction de produits bio en restauration collective. La formation aux pratiques d'achats pour l'approvisionnement en produits de qualité et, dans la mesure du possible, locaux est un élément clé qui doit être proposé au niveau national et régional.

Faut-il développer des actions (nationales/régionales/interrégionales) en faveur des autres secteurs de la restauration hors domicile ? Lesquelles ?

- **R** :
- Un travail doit être fait avec l'éducation nationale pour la formation en amont des cuisiniers. (ou dans l'enseignement agricole : un CS est cette année ouvert en LR pour la RHD aux cuisiniers)
 - Aider à structurer des réseaux de restaurateur AB afin de créer des dynamiques territoriales et des partenariats avec la production AB locale sous l'égide des chambres de commerces et des organisations professionnelles de l'AB.
- **N** :
- Point réglementaire : La nouvelle réglementation bio pour les restaurants commerciaux, entrée en vigueur le 1^{er} octobre 2012, ne semble pas adaptée à la réalité de cette profession.
 - Les restaurateurs 100 % bio regrettent la rigidité des contrôles qui exigent des fiches recettes avec contrôle des grammages, alors que tous leurs ingrédients sont issus de l'AB et certifiés. Ce type de contrôle, adapté au domaine de la transformation (type IAA), n'est pas transposable tel quel à la restauration commerciale, car les chefs en cuisine ont aussi un travail de créativité, changent de menu chaque jour, s'adaptent aux ingrédients de saison ...
 - les restaurateurs qui utilisent quelques produits bio, ou proposent certains plats bio sont très peu enclins à se notifier, et encore moins à se faire certifier.Cette nouvelle réglementation, conçue pour protéger le consommateur, freine finalement l'utilisation des produits bio dans ce secteur => Adapter le plan de contrôle à la réalité des restaurants commerciaux.

Achats des ménages

Quelles actions nouvelles (nationales/régionales/interrégionales) estimez-vous pertinentes pour encourager le développement de la consommation? Par filière? Dans quels circuits de distribution (grandes surfaces alimentaires, magasins spécialisés bio, vente directe du producteur, artisans-commerçants) ? Selon quelles modalités ?

Y a-t-il de nouveaux partenariats à envisager ? Avec quels acteurs (chambre des métiers, CCI, grande distribution...) ? Pour quels types d'actions ?

- **R** : Utiliser les nouveaux points de vente de proximité de la grande distribution pour mettre en avant les produits locaux AB et en utilisant la marque Sud de France qui remplit alors une fonction de repérage (autre exemple : action en partenariat avec la CCI concernant la mise en avant des produits militants du Goût AB dans ses magasins du Gard).

→ **N et R** : Il s'agit surtout de mener des actions de communication (Voir paragraphe suivant).

Actions de communication et d'information

Faut-il développer les actions de communication, au plan national/régional/interrégional :

- Auprès du citoyen et du consommateur ? Sous quelles formes ?
- Auprès d'autres publics (acheteurs de matières premières, de l'industrie agroalimentaire, de la distribution...) ? Sous quelles formes ?
- Une coordination des actions menées aux différents niveaux doit-elle être mise en place ? Laquelle ?

→ **N et R** :

Les actions de communication et d'information doivent être amplifiées auprès de divers publics cibles.

Auprès du citoyen et du consommateur, la communication nationale devrait être relayée par des actions de communication à l'échelle régionale (par les collectivités, associations de producteurs et de consommateurs, comités de tourisme...) sur différents messages pour pouvoir toucher tous types de consommateurs : acheteurs réguliers, occasionnels, non acheteurs, touristes... En particulier, la communication sur le « bio local » doit être renforcée. En cela, les professionnels du bio ont l'atout de la marque Sud de France qui est mise à leur disposition et qui permet de mobiliser moyens d'accompagnement et financements régionaux.

Il est également nécessaire de développer une communication spécifique pour les professionnels de la distribution (grossistes, acheteurs GMS, chef de rayons), afin de lever certains verrous : méconnaissance des produits bio, de l'offre, mais aussi des « contraintes » réglementaires pour la distribution. Pour cela, la communication nationale devrait être diffusée à l'ensemble des professionnels de la distribution, et devrait être relayée davantage à l'échelon régional via les producteurs, groupements et filières.

Pour cette cible, il semble important de communiquer à la fois sur la sécurité apportée par ce label mais également sur l'offre locale bio, offre professionnelle capable de fournir régulièrement ...

Ces messages sont également nécessaires en direction des professionnels de la restauration, comme évoqué précédemment.

Faut-il développer des actions d'information auprès des prescripteurs (nutritionnistes par exemple), des enseignants, des élèves ?

Comment intégrer l'agriculture biologique dans les programmes de l'éducation nationale, ou d'autres programmes ?

→ **N et R** : Il est en effet nécessaire d'axer une communication vers les prescripteurs, qui sont des relais d'opinion importants, en particulier professionnels de santé, collectivités, enseignants, média. Le niveau national semble être le plus approprié.

Proposition de messages à porter en fonction des différentes cibles :

GROUPE CIBLE	CIBLE	MESSAGE	QUI LE PORTE ?	COMMENT ?	NIVEAU
Consommateurs	Acheteurs bio intensifs, Réguliers	Consommer bio et local / de proximité, c'est idéal	Assoc de producteurs distributeurs locaux Consomm'acteurs Région Assoc Consommateurs	PLV, Sud de France, Communication interne et externe, presse spécialisée, presse gratuite	régional
Consommateurs	Acheteurs occasionnels Acheteurs en région	Goûter la diversité La bio, je peux La bio, c'est possible Santé, environnement Goût	Distributeurs	Media nationaux Événements prospectus, guides Prescripteurs	régional national

GROUPE CIBLE	CIBLE	MESSAGE	QUI LE PORTE ?	COMMENT ?	NIVEAU
Consommateurs	Touristes	Consommez Bio et local Découvrez le bio et continuez Emportez des produits bio Soleil, Méditerranée, bio, c'est l'été Sous le soleil, la marque ombrelle	CD Tourisme, collectivités Région Sites touristiques	Presse locale, presse gratuite Magazines et suppléments Guides touristiques Événementiels, festivités	régional
Consommateurs	Non acheteurs	Osez le bio La bio pour moi aussi Consommer bio ce n'est pas plus cher et c'est meilleur	Assoc de producteurs Distributeurs locaux Consomm'acteurs Région Assoc Consommateurs Distributeurs Collectivités, Région	Prescripteurs Bouche à oreille	national régional ?
Consommateurs	Consommateurs en RHD				
Intermédiaires	Chef de rayon, Acheteur GMS Grossistes généralistes	Le bio est une production réglementée, sécurité, contrôle externe, traçabilité	Agence Bio Relayée par Producteurs Groupements et filière Prescripteurs	Information ciblée acheteurs / professionnels	national relayée en Région
Intermédiaires		Proposez des produits Bio car cela répond aux attentes des consommateurs			
Intermédiaires		Introduire des produits bio dans vos points de vente, ce n'est pas si compliqué, (informations réglementaires, guides pratiques)			
Intermédiaires		Proximité d'approvisionnement	Producteurs Groupements et filière		
Intermédiaires		Qualité, régularité, bio = pro			
Intermédiaires	Tout acheteur	Expliquer le (sur)coût	Agence Bio peut faire une info générale Relayée par Producteurs Groupements et filière en local	information ciblée acheteurs Démarche commerciale	National et régional
Intermédiaires	Magasins spécialisés				
Intermédiaires	Importateurs	Bio+ un message complémentaire propre à l'entreprise (solidaire / éthique / durable,....)			
Intermédiaires	Transformateurs	Bio+ un message complémentaire propre à l'entreprise (solidaire / éthique / durable,....)			
Prescripteurs	Décideurs RHD	Le bio en resto collective c'est possible (qualité, accessibilité, produits adaptés)	Région, départements, communes	Exemples, visites, rdv, rencontres B to B	régional
Prescripteurs	Professionnels Santé	Améliorer la santé des producteurs, sans pesticides de synthèse, prévention	Ministère de la santé	Conférence personnalités (ex Pr Joyeux)	national

GROUPE CIBLE	CIBLE	MESSAGE	QUI LE PORTE ?	COMMENT ?	NIVEAU
Prescripteurs	Collectivités, élus Administratifs	La bio locale favorise le développement durable (économie, emploi, environnement, social,)	Ministère(s) (de la santé, de l'agriculture?)		national
Prescripteurs	Enseignants	La bio respecte l'environnement	Ministère(s) (de l'agriculture, de l'environnement, de l'éducation nationale?)	Outils pédagogiques	national
Prescripteurs	Parents	C'est un geste citoyen	??		
Prescripteurs	Journalistes, média	la bio c'est contrôlé, la filière s'engage (traçabilité...), garanties supplémentaires (lesquelles?)	Agence Bio		national
Prescripteurs	Personnalités publiques	Le bio c'est valorisant, c'est tendance	Agence Bio		national
Prescripteurs	Restaurateurs, chefs	La bio c'est bon, la bio ce sont des produits de qualité	Agence Bio ??		national, régional

AXE 4 - RECHERCHE – DEVELOPPEMENT

Note liminaire (précision sur le vocabulaire) :

*** Recherche :**

L'ensemble des activités permettant de faire progresser les connaissances scientifiques.

Selon le code rural (Livre 8) "La recherche agronomique et vétérinaire concourt au développement et à la compétitivité de la filière agricole et du secteur de la transformation des produits agricoles. Elle répond en priorité aux impératifs de la gestion durable de l'espace rural, de la valorisation de la biomasse, de la sécurité et de la qualité des produits alimentaires et de la préservation des ressources naturelles mondiales....Elle est conduite dans les organismes publics exerçant des missions de recherche et les établissements d'enseignement supérieur. Les instituts et centres techniques liés aux professions et les centres d'innovation technologique répondant à des conditions fixées par décret y concourent. Les entreprises de la filière agricole et de la transformation des produits agricoles peuvent également y concourir....Les organismes publics de recherche exercent auprès des pouvoirs publics une mission d'expertise.

La recherche appliquée vise à traduire les avancées scientifiques en applications directement utilisables par les acteurs économiques. Dans le secteur agricole et agro-alimentaire, la recherche appliquée est principalement le fait des instituts techniques et des entreprises.

L'expérimentation est un outil privilégié de la recherche.

La recherche participative est une démarche incluant les acteurs économiques à la définition et à la conduite des programmes de recherche.

*** Développement :**

Au sens agricole du terme, le « développement » définit les activités des organismes et des structures qui participent à la dissémination et au transfert des connaissances, des technologies et des modes d'organisation pouvant générer un progrès dans la production.

Les instituts techniques, les chambres d'agriculture, les coopératives et les organismes nationaux à vocation agricole et rural, aux côtés des entreprises du secteur privé contribuent au développement.

Au sens industriel du terme, la recherche et le développement sont emboîtés, sans distinction entre les acteurs. La R&D définit les actions conduites en aval de la recherche amont pour transformer un concept innovant en produit pouvant être mis en marché.

*** Appui technique :**

Au sein du développement agricole, actions conduites sur le terrain pour assurer le conseil et la diffusion des connaissances auprès des producteurs, une fois que les techniques sont stabilisées. Ces actions peuvent être collectives ou individuelles.

L'EXISTANT

Dans le cadre du plan Bio actuel « Horizon 2012 » :

Création du conseil scientifique de l'agriculture biologique (CSAB), mise en place du réseau mixte technologique Dev AB, mise en place de crédits dédiés à l'agriculture biologique, enveloppe réservataire dans le CASDAR (PNDAR, appel à projet « Innovation et partenariat »), intégration de la bio dans les appels à projets de l'ANR, intégration renforcée de l'agriculture biologique dans les exploitations des établissements d'enseignement agricole.

Aides FEADER (dispositif 111B-diffusion des connaissances).

Actions mises en œuvre dans votre région (2008-2012) :

Recherche et expérimentation

Europe	Etat	Région	CG 30	Total
0,00	687 669,50	747 233,50	101 711,00	3 289 906,00

Pour les détails voir le tableau récapitulatif des aides octroyées à l'AB en Languedoc – Roussillon joint en annexe.

QUESTIONNEMENT

Recherche / R&D (en faisant apparaître pour chaque question ce qui concerne l'amont et ce qui concerne l'aval)

Dans votre région, les dispositifs de recherche et d'expérimentation mis en œuvre dans le domaine de l'agriculture biologique vous semblent-ils adaptés et suffisants ?

- **R** : La région dispose d'un grand nombre de laboratoires de recherche et de centres d'expérimentation :
 - La recherche a une action tournée vers le niveau national ou le niveau international et s'intéresse assez peu aux besoins exprimés localement.
 - Les centres d'expérimentation souffrent d'un manque de moyens et de visibilité sur les modalités de financement pour les années à venir.

Expérimentation :

- **R** : Plusieurs centres et stations expérimentaux (INRA, Chambres, Centre expérimentaux départementaux et lycée) ont sur leurs domaines des ateliers conduits en AB : Céréales, Fruits et légumes, viti, PPAM, ...
- **R** : La majorité des programmes d'expérimentation AB sont coordonnés au sein des commissions régionales expérimentation, animées par la Chambre Régionale d'Agriculture, financés au titre du contrat de projet Etat-Région, mis en œuvre par les stations expérimentales, chambres d'agriculture, CIVAM, SudVinBio, instituts techniques, dans des stations ou chez les agriculteur. La coordination par la Chambre d'Agriculture Régionale, sauf pour l'oléiculture, les ppam et l'élevage, favorise les échanges avec l'agriculture conventionnelle.
Des expérimentations AB sont réalisées en marge, financées par Départements et/ou Agence de l'eau RMC, ou dans le cadre de programmes de recherche (INRA,..).
De plus, la Chambre Régionale Languedoc-Roussillon anime le Réseaux EXPECOPHYTO qui permet l'expérimentation de systèmes de production à bas niveau d'intrants.
- **N et IR** : Le Pôle Bio Massif Central constitue une interface supplémentaires entre les acteurs de la Recherche-Formation-Développement-Filières à l'échelle du Massif Central, en particulier pour les thématiques liées à l'élevage et la RHD. Ce dispositif est étroitement lié aux financements de la Convention de massif (Etat, Régions, FEDER).

- **R et N** : Certains organismes tel le CTIFL mènent des enquêtes sur le besoin local en expérimentation pour bâtir leurs programmes, d'autres institutions de recherche comme l'INRA ont un fonctionnement qui ne permet que très peu de réorientation de leurs programmes.
- **N** : Pour les fruits et légumes, les stations expérimentales sont en capacité à répondre aux besoins, sous réserve que celui-ci soit clairement exprimés par les producteurs, mais n'ont pas de visibilité sur leur devenir du fait de dotations financières et d'une structuration nationale actuellement figées. Or, les expérimentations s'inscrivent dans le long terme, notamment pour les cultures pérennes.

Recherche :

- **N** : Les programmes de recherche ont rarement une entrée exclusivement AB mais intègrent cette modalité et peuvent concourir assez directement à l'AB. L'AB bénéficie de quelques programmes spécifiques (Riz bio de Camargue UMR Innovation, maraîchage AB UE d'Alenya, viticulture AB à Innovation et IUE Pech Rouge, blé dur Bio à Maugio, consommateurs et AB à l'UMR Moisa).
 - **R** : Certains résultats de recherche sont peu valorisés (ex. travaux sur lin et chanvre, caractérisation géographique des produits AB conduits par le CIRAD).
- **N** : Le Conseil Recherche et Développement associé au Pôle Bio Massif Central estime qu'une réserve d'au minimum 25 % de l'enveloppe CASDAR permettrait de mieux accompagner les projets bio, dont une partie des résultats sert aussi à l'agriculture conventionnelle.
- **Net R** : Donner de la visibilité à moyen terme sur les possibilités de financement public pour les centres expérimentaux afin de construire des programmes à échéance minimale de 3 ans.

Quelles sont aujourd'hui les thématiques de recherche sur l'agriculture biologique pour lesquelles vous constatez des insuffisances ?

- **N** : La recherche appliquée, active et interconnectée, est ralentie par manque de **recherche fondamentale sur des thématiques transversales et inter-filières** Il existe des domaines transversaux et inter-filières pour lesquels il serait intéressant de mobiliser la recherche fondamentale :
 - fertilité des sols,
 - gestion de l'enherbement,
 - maladies du bois en viticulture,
 - méthodes alternatives ...
- **Besoin de référents en recherche fondamentale** :
 - **N** : Mobiliser des entomologistes sur l'AB (actuellement très difficile).
 - **N** : **Des verrous techniques par filière** encore à lever en AB, tels que :
 - La sélection variétale de céréales adaptées à l'AB (évaluation, inscription) (incitation à prévoir)
 - La lutte contre la mouche de l'Olive,
 - La lutte contre la bactérioses des Abricotiers et Pêchers et l'enroulement chlorotique de l'Abricotier. devraient faire l'objet de travaux et devenir prioritaires dans les programmes de recherche / expé nationaux.
 - **N** : Identifier les externalités positives de l'AB et chiffrer les aménités positives de l'AB.
 - **R** : Un besoin existe en **sélection génétique de PPAM de garrigue** spécifique à la région, qui ne peut être pris en compte par le niveau national. Trouver les financements nécessaires au lancement du programme de sélection en collaboration avec l'UMR de l'INRA de Maugio.
 - **R** : Une recherche/expérimentation est à mener sur la **qualité des produits bio** pour plus de différenciation.
 - **N et R** : Enfin, sur l'aval (stockage, conditionnement, transformation) quelques **thèmes relevant de la R&D** ont été évoqués :
 - Désamérisation en production olive de table verte,
 - Conservation des fruits à noyaux,
 - Adaptation et innovation des process de transformation aux exigences AB.

- **Viticulture**

→ **N et R** : Travailler sur des plants bios.

→ **N et R** : Une lutte efficace contre le vecteur de la Flavescence dorée.

- **Plantes aromatiques :**

Un besoin existe en sélection génétique de PPAM de garrigue spécifique à la région, qui ne peut être pris en compte par le niveau national.

→ **R** : Trouver les financements nécessaires au lancement du programme de sélection en collaboration avec l'INRA / UMR DIASCOPE de Mauguio.

- **Arboriculture :**

→ **N et R** : Des verrous techniques sont encore à lever en AB :

- maîtrise de la mouche de l'olive et désamérisation en production olive de table verte,
- bactérioses des abricotiers et pêchers,
- enrroulement chlorotique de l'abricotier,
- conservation des fruits à noyaux.

- Travailler sur la **conservation des produits** issus de l'AB, comme les graines, les céréales.

- **Transformation :**

→ **N et R** : Besoins importants au niveau des entreprises de transformation car les cahiers des charges nécessitent souvent de revoir les process et les coûts des matières premiers nécessitent de les ajuster aux mieux.

- **N et R** : En terme de **machinisme** le poste carburant est très important en AB, prévoir des moyens alternatifs et moins polluants (diagnostic carbone).

- **N et R** : Une recherche/expérimentation est à mener sur la **qualité des produits bio** pour plus de différenciation.

Quels sont les axes prioritaires ou actions précises à développer ?

→ **R et N** : Identifier les thématiques de filières et besoins de recherche liés en s'appuyant sur les **structures interprofessionnelles**, qui présentent l'avantage de relier l'amont et l'aval.

→ **R** : **Formaliser** la remontée du besoin du terrain aux organismes de recherche et expérimentation.

→ **R** : **Centraliser** puis diffuser les résultats des recherches et expérimentations sous une forme assimilable auprès des exploitants, conseillers et enseignants. S'appuyer sur les compétences de certains organismes en vulgarisation (Pôle Massif central, Abiodoc ...?).

→ **N** : **Maintenir un accompagnement financier pérenne** pour de la recherche expérimentation répondant au besoin local, et en cohérence avec les programmes nationaux.

Quels partenariats sont à construire/ à développer, quels sont les acteurs à mobiliser ? Dans quels objectifs?

Fossé avec la recherche fondamentale. La première difficulté rencontrée est la différence de pas de temps entre recherche fondamentale et temps de l'action. Au-delà, les acteurs de la recherche sont souvent confrontés au paradoxe de devoir coordonner une réponse interdisciplinaire pour être à même de répondre à un problème posé par les acteurs régionaux alors que leur évaluation est disciplinaire (ce propos étant à nuancer car cela dépend du statut, ingénieur, chargé de recherche, etc).

→ **N et R** : **Thématiques transversales** : Mettre en place un groupe de travail qui détecterait les besoins communs aux différentes filières en vue de saisir les acteurs de la recherche.

→ **R** : **Recherche expérimentation** : renforcer la coordination.

→ **R** : **Intégrer l'oléiculture** à intégrer dans le champ de la coordination assurée par la Chambre Régionale d'Agriculture. Mobiliser groupe d'entreprises et réseaux d'accompagnement pour R&D sur produits oléicoles.

Comment assurer la cohérence des programmes de recherche au niveau national / européen / mondial ?

→ **N** : Conduire une réflexion visant à améliorer le recensement des actions de recherche et expérimentation en agriculture biologique (« qui fait quoi » de l'ITAB, travail de l'INRA, conseil scientifique sur l'AB pour la DGER) pour une plus grande exhaustivité et une valorisation.

→ **N** : L'ITAB coordonne les programmes de recherche nationaux bio. Le réseau ITAB doit continuer à se renforcer en vue de la cohérence des programmes de recherche au niveau national.

→ **N** : Le RMT Dev'AB peut contribuer à cette cohérence.

C'est une question qui nécessite en tout cas une réflexion de niveau national.

Comment structurer la relation entre la recherche et le secteur agricole et agroalimentaire pour améliorer la connaissance réciproque des programmes de recherche et des besoins en recherche ? A quel échelon : national, régional....?

Si la nécessité d'une coordination nationale en matière de recherche et expérimentation apparaît nécessaire pour optimiser les moyens qui y sont consacrés, il est tout autant nécessaire que les besoins exprimés en région puissent être suivis d'une réponse.

→ **N** : Conduire une réflexion visant à améliorer le recensement des actions de recherche et expérimentation en agriculture biologique (initiative ITAB, travail de l'INRA, conseil scientifique sur l'AB pour la DGER...) pour une plus grande exhaustivité et une meilleure valorisation

→ **R** : Globalement, identifier un maître d'œuvre pour l'identification des besoins de recherche (rôle que joue la CRA pour productions végétales sauf oléiculture et ppam, le Pôle AB Massif central à l'échelle du massif).

→ **R** : S'inspirer du fonctionnement optimisé en région pour la viticulture et l'oenologie (COREVIN).

→ **R** : Mettre en place un groupe de travail qui détecterait les besoins communs aux différentes filières en vue de saisir les acteurs de la recherche.

→ **R** : Identifier les problématiques de filière et les besoins de recherche liés en s'appuyant sur les structures interprofessionnelles.

→ **N** : **Pour les fruits et légumes** : Créer un groupe de travail bio spécifique au sein de la COMIFEL, élargi aux acteurs de la recherche INRA, Agropolis, Pôles de compétitivité (Qualimed, PEIFL) et mise en place d'un CSAB inter régional (Comité scientifique AB) en relais du CSAB national.

Comment encourager la R&D dans les entreprises au sein de la filière bio et au sein de la filière conventionnelle en matière de produits issus de l'agriculture biologique ?

La majorité des IAA régionales étant des PME de moins de 20 salariés, celles-ci n'ont pas les moyens de disposer de services de R&D en propre.

→ **R** : Favoriser les initiatives de mutualisation des moyens de R&D, ainsi que les échanges de type ateliers de créativité pour faire émerger des idées.

→ **R** : Inscrire la Bio comme thématique à développer dans la future stratégie régionale innovation et utiliser les moyens dédiés (réseau d'accompagnement) pour aller au devant des entreprises.

→ **R** : Les pôles de compétitivité (Qualiméditerranée et PEIFL pour le LR) sont à mobiliser pour :

- la mise au point de processus de transformation compatibles avec la réglementation bio (exemple : désamérisation des olives de table....)
- l'élaboration de solution de maîtrise des agresseurs des cultures compatibles avec la réglementation bio (Eliciteurs, biostimulants, pnpp).

Développement agricole / Appui technique (en faisant apparaître pour chaque question ce qui concerne l'amont et ce qui concerne l'aval)

Note : voir aussi « accompagnement des producteurs » dans l'axe 1

Comment optimiser et organiser la cohérence des actions de développement et des acteurs du développement ?

- **Fixer un cadre de coordination entre les réseaux d'accompagnement :**

Si le PRDA peut être un moyen de coordination des actions et acteurs du développement de l'AB auprès des exploitants agricoles à la condition que le réseau des organismes qui peuvent bénéficier des aides du CASDAR soit étendu aux réseaux spécialisés AB et au réseau coopératif (tendance contraire observée en Languedoc – Roussillon ces dernières années), celui-ci ne peut pas prendre en compte les actions menées auprès des autres acteurs de la filière : transformateurs, metteurs en marché et distributeurs.

→ **N** : Demander que le PRDA soit le cadre de la coordination des actions d'accompagnement de l'AB auprès des exploitants agricoles pour l'ensemble des organismes d'accompagnement. Le Comité Régional Agriculture Biologique CORAB pouvant être le lieu de réflexion professionnelle pour cette coordination.

→ **N** : Prévoir que le CASDAR puisse financer des acteurs autres que les chambres d'agriculture pour les actions d'accompagnement des exploitants agricoles. Sinon soumettre la justification des dépenses effectuées grâce aux aides du CASDAR aux mêmes règles que celles appliquées pour les aides attribuées aux organismes de développement autre que les chambres d'agriculture en matière de d'accompagnement de l'AB notamment en matière de livrables.

→ **N et R** : Prévoir des moyens pour l'accompagnement des maillons transformation, metteurs en marché et distribution.

→ **R** : Instances de gouvernance (AGIR pour la Bio et CORAB)

Quels moyens mettre en œuvre pour développer et valoriser les actions bio dans les lieux assurant le développement, notamment dans les fermes expérimentales ou de démonstration ?

- **Domaines des centres expérimentaux et de recherche :**

Le manque de visibilité quant à l'organisation et au financement de l'expérimentation au niveau national, n'autorise pas de vision à moyen terme du rôle que pourront jouer les centres d'expérimentation qui existent aujourd'hui en région. Leurs domaines expérimentaux disposant d'ateliers convertis à l'AB sont les lieux idéaux pour mener des expérimentations mais aussi des actions de démonstration.

→ **N** : Clarifier les modalités de définition et financement des programmes d'expérimentation, en particulier de l'articulation entre le financement des besoins exprimés au niveau locaux et de ceux répondant à une demande nationale.

→ **R** : Donner à ces centres les moyens financiers d'assurer un rôle d'animation des filières par la démonstration en relation avec les organismes de développement agricole et de la recherche.

- **Exploitations des lycées agricoles :**

→ **N** : Réaffirmer le rôle pédagogique des fermes des exploitations agricoles qui pour beaucoup sont soit en totalité soit ont des ateliers convertis en AB (c'est le cas pour celles de la région Languedoc – Roussillon) qui a fortement été mis à mal par l'objectif de rentabilité économique de ces exploitations.

→ **N et R** : Les associer dès que possible aux actions d'expérimentation (comme cela a été fait pour les PPAM bio avec l'exploitation du CFPPA de Rivesaltes (66)) en leur donnant les moyens d'un suivi planifié sur plusieurs années grâce par exemple au développement des chefs de projet déployés par la DGER.

- **Fermes de références :**

Des fermes de références sont suivies régulièrement pour l'acquisition de références techniques ou technico-économiques par les différents réseaux : Pôle bio Massif Central, CIVAM BIO, chambres régionales d'agriculture soit spécifiquement pour le suivi de l'AB ou dans le cadre des fermes ECOPHYTO. Ces fermes peuvent être également le support de rencontres ou de formations.

→ **N et/ou R** : Il convient de prévoir un défraiement du temps passé par les exploitants concernés à ces actions.

Comment encourager les transferts de connaissances entre bio et conventionnel ?

- **Formation conjointes :**

→ R : Regrouper sur les formations continues des agriculteurs bio et non bio notamment sur tous les sujets transversaux, connaissance générale sur les sols et les ravageurs, prévention des risques sanitaires, travail du sol, transformation, commercialisation,...

- **Favoriser les échanges croisés :**

→ R : Mettre en place des groupes d'échange de pratique entre bio et non bio.

→ R : Inciter les agriculteurs conventionnels à visiter des exploitations AB lors de journées portes ouvertes.

→ R : Mélanger les publics lors des journées de démonstration.

→ R : Organiser des forums AB / Conventionnels sur les principaux salons ou via les sites professionnels sur internet.



! : Attention à ne pas utiliser les moyens financiers destinés au développement de l'AB pour le transfert de connaissance de l'AB vers le conventionnel, ceux-ci doivent être réservés exclusivement au développement et à la promotion de ce mode de production.

Comment optimiser et organiser la diffusion et la mutualisation des connaissances ?

- **Désigner un chef d'orchestre :**

Compte tenu du nombre important d'initiatives d'acquisition de références techniques et économiques :

- Suivi de fermes de références par les chambres d'agriculture, les CIVAM bio, le pôle bio massif central, etc...
- Actions collectives des organisations professionnelles,
- Actions expérimentales menées par les stations expérimentales et les organismes de développement

→ R : Il est essentiel de désigner un organisme en capacité :

- D'harmoniser les méthodes d'acquisition des références pour une meilleure exploitation et comparaison dans le temps et dans l'espace
- D'homogénéiser la forme des restitutions avec adaptation aux différents publics : conseillers, enseignants, exploitants ou entreprises.
- De diffuser régulièrement une information actualisée.

→ N et R : Pour cela il est important de prévoir un dispositif spécifique d'accompagnement financier pour mener cette mission ainsi pour le suivi des fermes de référence de type mesure 111 B de l'actuel PDRH

Comment améliorer l'organisation et la cohérence des réseaux de conseil technique ?

- Une bonne **structuration du réseau de conseil technique** passe par une organisation de type de celle mise en place dans le cadre du système de conseil agricole (SCA) pour la mise en œuvre de la conditionnalité :

- Vérification de l'existence des compétences et de la couverture géographique nécessaire.
- Organisation de la mise à niveau par des réunions d'information et des formations de tous les conseillers membres du réseau.
- Fixation du cadre de reporting des conseils prodigués.
- Centralisation des bilans de l'action des différents réseaux.

Cette structuration pourrait avoir un niveau de coordination général aux niveaux régional (CRA) et départemental (CA ou réseau spécialisé selon accords locaux) ainsi que des référents par filières (CA ou réseau spécialisé selon accords locaux). (Voir structuration mise en place en Languedoc – Roussillon)

→ N : Le cadre général pourrait être proposé au niveau national comme pour le SCA.

→ R : L'organisation pourrait être laissée à l'échelon régional.

- Il convient de bien prendre en compte que le conseil technique ne concerne pas que les exploitations agricoles mais aussi les entreprises de transformation (dont des organisations de type coopératif et professionnelles comme Coop de France, LRIA) et les metteurs en marché (notamment pour tout ce qui est de la traçabilité)

→ R : **Coordination souhaitée entre les instances de gouvernance ;**

Comment mieux accompagner les producteurs en conversion ou envisageant la conversion, notamment pour des projets ou des publics spécifiques (exemple : producteurs hors cadre familial, producteurs non issus du milieu agricole en zone péri-urbaine projet innovants...) ?

Amont de la filière :

- **Voir axe 1 : Développement de la production volet : Comment mieux accompagner les producteurs en conversion ou envisageant la conversion notamment vers des publics spécifiques (exemple : zone péri-urbaine) ?** page 23.

- **Pépinières d'installation agricole :**

Ce moyen est particulièrement intéressant pour les installations hors cadre familial et le développement de l'agriculture biologique notamment en zone périurbaine. 2 cas intéressants sont à citer : un dans le département du Gard en zone rurale : Couveuse agricole de Barjac, l'autre dans le département de l'Hérault en zone périurbaine : espace test du Domaine de Viviers.

→ **R** : Mener une réflexion régionale pour la constitution d'un maillage du territoire avec ce type de pépinière (espaces test, couveuses) associant les organismes en charge de la mobilisation foncière : SAFER, associations de type Terre de lien, collectivités locales : Région, département, principales communautés d'agglomération ou de communes et les organismes de développement agricole : Réseau des chambres d'agriculture, ADEAR, CIVAM Bio, associations de type Terre Vivante.

→ **N** : Sensibiliser les investisseurs privés de type fondations d'entreprises à investir dans ce type de projet.

Aval de la filière :

- **Développer les actions collectives :**

Hormis le secteur coopératif qui pour les grandes coopératives dispose des conseillers techniques sur la partie transformation, il y a peu d'organisations collectives du conseil technique, celui-ci reste essentiellement privé, lié à des prestations de service. Toutefois, l'amélioration des performances des entreprises peu se faire au travers d'actions collectives notamment pour les PME qui ont du mal par manque de temps et de moyen à mettre en place ce type d'action en interne.

Cependant, le cadre réglementaire lié à la réglementation relative aux aides d'Etat est très contraint dès qu'il s'agit d'appui à des entités du secteur marchand autre que la production primaire agricole quant aux dépenses éligibles et aux taux maximum d'aide publique.

→ **N** : Prévoir un nouveau cadre réglementaire et des mesures d'intervention financière de l'Europe dans les nouveaux programmes 2014 – 2019 pour les actions collectives des PME/TPE du secteur de l'agroalimentaire :

- Proposer à la commission un régime notifié spécifique aux actions collectives des PME du secteur de l'agroalimentaire laissant la possibilité d'un financement jusqu'à 80 %, si l'action bénéficie à l'ensemble du secteur.
- Appel à candidature pour assistance technique aux PME qui serait considérée comme un service d'intérêt économique général du fait d'une difficulté pour ces PME d'y accéder aux prix du marché et utilisation du nouveau régime de minimis SIEG n°360/2012 du 25 avril 2012.
- Prévoir une mesure actions collectives dans le futur programme FEADER (Actions de coopération).
- Bien délimiter les interventions des différents Fonds européens et dispositifs.

AXE 5 - FORMATION DES ACTEURS AGRICOLES ET AGROALIMENTAIRES

Note liminaire : l'adaptation de la formation est une action qui relève plutôt du niveau national, mais peut peut-être être complétée par des actions au niveau régional/ interrégional.

L'EXISTANT

Dans le cadre du plan Bio actuel « Horizon 2012 » :

*Intégration renforcée de l'agriculture biologique dans l'enseignement secondaire et professionnel.
Aides FEADER (dispositif 111A-formation).*

Actions mises en œuvre dans votre région (2008-2012) :

Région	CG 30	Total
2 161 393,00	12 210,00	955 355,00

Pour les détails voir le tableau récapitulatif des aides octroyées à l'AB en Languedoc – Roussillon joint en annexe.

QUESTIONNEMENT

Comment renforcer la présence de l'agriculture biologique dans l'ensemble des référentiels de diplôme agricole, y compris pour l'enseignement supérieur (ingénieur - vétérinaire) ?

• Jeunes diplômés :

Les jeunes diplômés quel que soit le niveau de formation manquent de sens pratique et de vision globale des systèmes de production. Ils sont très performants en connaissances de recettes (produits) et considèrent trop le sol comme un support. Ils se retrouvent pour certains dans les structures de développement sans réelle compétence opérationnelle.

→ **N et R** : Il est fortement souhaité :

- que l'agronomie et l'approche système soient remises au cœur des formations. Ces formations existent mais sont souvent optionnelles, la part réellement consacrée demeure trop faible et orientée sur une optique strictement utilitariste au détriment de la connaissance des mécanismes. Ceci est vrai pour l'ensemble des niveaux de diplômes.
- que l'alternance soit développée à tous les niveaux de la formation,
- que le parrainage soit développé.

Pour cela, il convient :

- de doter les établissements d'heures suffisantes pour mener à bien ces 2 volets : financement de plus d'heures de stage et d'heures professeurs pour des activités annexes.

(Exemple : Projet tutoré de l'IUT de Perpignan où un binôme intègre une entreprise une ½ journée par semaine)

- d'améliorer la rétribution des « maîtres de stage » ou « parrains » (compensation pour le double effort de perte de temps et de transmission d'information), certains exploitants de petites structures ne peuvent se permettre de perdre du temps en tutorat notamment dans la filière maraîchage.
- D'aider les petites structures pour la rémunération des stagiaires au delà des 8 semaines.
- De mieux former les maîtres de stage notamment sur le volet responsabilité vis à vis du stagiaire.

• Faible valorisation pédagogique des résultats de la recherche et de l'expérimentation AB :

Il est constaté une faible valorisation pédagogique des résultats de la recherche et de l'expérimentation AB par les établissements de formation agricole (ex : difficulté pour ABIODOC à se faire connaître dans les lycées).

De même le manque d'appui institutionnel et d'heures financées pour des tâches d'expérimentation AB réalisées par des professeurs (exemple expérimentation sur du compost mis en place non suivie) fait que les compétences détenues par certains professeurs pour cela ne sont pas valorisées pour des partenariats avec les professionnels au bénéfice des élèves.

Hormis dans le cas de présence de plate-forme technologique, les enseignants ne sont payés que pour leurs heures face aux élèves.

→ Pour y remédier, il est souhaité que :

- **N** : plus d'ingénieurs chefs de projets comme celui présent au sein de l'EPLEFPA 66 pour les PPAM soient placés sur des projets AB au sein des établissements d'enseignement.
- **N** : Soit mis en place un dispositif de type enseignant chercheur comme dans l'enseignement supérieur pour que les professeurs puissent engager des actions professionnelles parallèles (pas forcément de recherche)
- **R** : Les établissements de formation soit mis sur les liste de diffusion des manifestation de diffusion des acquis de la recherche et expérimentation, exemple : journées portes ouvertes des stations expérimentales.

- **Exploitations agricoles des lycées :**

Les établissements d'enseignement agricole disposent :

- soit d'exploitations agricoles intégrées à leur établissement,
- Soit nouent des partenariats avec des exploitations agricoles de proximité,

Mais :

- dans le premier cas l'objectif de rentabilité assigné à l'exploitation fait qu'elle peut être amenée à ne pas privilégier suffisamment le rôle pédagogique.
- dans le deuxième cas la relation avec l'exploitation extérieure n'est pas suffisamment formalisée, souvent simples conventions passées et non suivies dans la durée (cas d'établissements (Florac) qui vont d'exploitations en exploitations)

→ **N** : Il convient donc de préciser le rôle pédagogique des exploitations associées aux établissements de formation agricole et de prévoir un cadre réglementaire lorsque ce sont des exploitations extérieures à l'établissement qui jouent ce rôle.

- **Formation continue :**

De nombreux organismes proposent des formations continues pas toujours coordonnées.

5% de ces formations financées par VIVEA concernent l'AB et sont à 90 % sur les techniques de production, très peu concernent la commercialisation notamment en circuit court. Malgré le besoin ressenti, il y a de grandes difficultés à faire venir les agriculteur sur les formations non techniques : stratégie, commercialisation ou comptabilité (comptabilité matière en particulier pour l'AB)

Bien que le catalogue VIVEA soit accessible via internet celui-ci ne fait pas l'objet de suffisamment de publicité auprès des exploitants agricoles.

→ **R** : Il est souhaité que soit désigné un organisme en charge de recenser l'ensemble de l'offre de formation et de la diffuser auprès des agriculteurs.

- **N et R** : Il convient de mettre en place des formations qui privilégient une pédagogie par l'expérience et qui n'opposent pas les modes : conventionnel et AB.

- **N et R** : Les fondements de l'AB doivent être enseignés à tous les agriculteurs ainsi qu'à tous les futurs techniciens du monde agricole.

- **Formation professionnelle:**

→ **R** : Il serait souhaitable d'intégrer un module de sensibilisation à l'AB et à l'utilisation rationnelle de produits phytosanitaires dans les formations qui relèvent de l'agriculture, mais aussi dans les formations qui se basent sur les référentiels des métiers de bouche (boulangers, bouchers, cuisiniers).

Comment améliorer la formation continue des enseignants ?

- **Formation des enseignants :**

Il est constaté une insuffisance de connaissances des enseignants vis-à-vis des techniques propres à l'agriculture biologique, et/ou un manque de temps ou de moyens pour les enseignants qui pourraient être personnes ressources pour démultiplier leur savoir.

→ **N et R** : Il est proposé pour y remédier :

- le recours à des professionnels pour les former
- la formation des enseignants en entreprise
- le rapprochement enseignement/réseau d'expérimentation et de recherche/ réseau des conseillers bio via l'invitation à des journées thématiques

Faut-il mettre en place des formations spécifiques pour des profils ou des métiers particuliers (artisans des métiers de bouche) ? Lesquelles ?

- **Besoin de formation des opérateurs de l'aval : cuisiniers, boulangers, ...**

De gros besoins existent mais dans ces maillons, les référentiels demandent à être parfois adaptés, exemple : apprentissage de la technique du levain dans le CAP de boulangers pas toujours prévue (Il existe un CAP boulangerie proposé par la CCI d'Alès qui comporte un module bio d'une semaine).

Le fil conducteur qu'est la certification AB, obligatoire pour tous les maillons de la filière, doit conduire à la mise en place de formations transversales, mais se pose la question du financement de ce type de formation ou les stagiaires relèvent de fonds formation différents.

AXE 6 - ADAPTATION DE LA REGLEMENTATION

Note liminaire : l'adaptation de la réglementation est une action qui relève du niveau national.

L'EXISTANT

Dans le cadre du plan Bio actuel « Horizon 2012 » :

Harmonisation du cadre réglementaire européen, rédaction d'un guide des produits phytosanitaires utilisables en agriculture biologique, représentation de l'agriculture biologique dans les organes consultatifs de l'Etat.

QUESTIONNEMENT

Concernant la réglementation générale

Quels sont les sujets précis de réglementation pour lesquels vous estimez que les spécificités de l'agriculture biologique ne sont pas encore suffisamment prises en compte ? Quelles solutions seraient pertinentes ?

- **SIQO :**

→ **N** : Relancer la réflexion sur l'introduction d'un volet environnemental dans les cahiers des charges des AOP.

- **Viticulture :**

- × **taux maximum de cuivre autorisé :**

En application de la directive 2009/37/CE, l'ensemble des produits phytosanitaires contenant du cuivre doit être ré-homologué au plus tard le 31 mai 2014. Il est possible que les nouvelles homologations tiennent compte des avis de l'AESA. Cela ramènerait le taux maximum de cuivre de 30kg/5ans à 4kg/an, sachant que ce taux annuel annulerait l'effet de lissage actuel. De plus, cela serait en contradiction avec le règlement européen AB vinification actuel qui autorise 6kg/an.

→ **N et R** : Travailler à un argumentaire qui réfute ce seuil de 4kg/an comme limite supérieure admissible pour l'environnement.

- Vérifier par enquête que ce seuil est trop bas par rapport aux pratiques actuelles.
- Proposer une solution qui conserve l'effet de lissage.

→ **N et R** : Travailler sur les alternatives au cuivre : phosphites qui laissent des résidus dans le vin ? cépages résistants au mildiou ?

- **Engagement parcellaire**

→ **N** : **AVIS DIGERGENTS SUR CETTE QUESTION**

- Les élus des chambres d'agriculture de la région Languedoc-Roussillon souhaitent que des réflexions soient engagées, afin de faire évoluer la prise en compte, dans le classement AB des surfaces viticoles, de l'engagement parcellaire et du potentiel qualitatif des terroirs en lieu et place de la classification exclusive en « couleur ».
- Les professionnels de Sud et Bio et de SudVinBio ne partagent pas cette proposition et considèrent que celle-ci risque de conduire à une perte de confiance des consommateurs (augmentation de la mixité impossible à mettre en œuvre de manière fiable, impossible à contrôler).

- **Semences et grandes cultures :**

→ **N** : Donner les moyens réglementaires de produire plus facilement des variétés/races adaptées à l'agriculture biologique (adapter les critères et modalités d'inscription des semences au catalogue) plus particulièrement pour les petits maraîchers et le secteur des céréales (actuellement très peu de variétés de céréales BIO inscrites au catalogue, avec de nombreuses espèces orphelines).

→ **N** : Evaluer et inscrire de nouvelles variétés adaptées à l'AB (réseaux et critères). Adapter la réglementation semencière aux variétés de pays pour en faciliter la diffusion

→ **N** : Lever l'interdiction de commercialiser en direct du blé tendre.

→ **N** : Assouplir les règles de livraison directe de céréales fourragères et de mélanges aux éleveurs.

- **Fruits et légumes :**

→ **N** : Mener une réflexion sur la possibilité d'autorisation de vente en vrac ou de vente sans présentation sur un plateau pour les melons.

- **Import / export :**

→ **N** : **Créer un code douanier AB** pour une meilleure connaissance des flux import/export notamment pour les vins.

- **Organisations de producteurs (OP) :**

→ **N** : Définir des critères d'agrément de nouvelles OP de producteurs de PPAM afin de les rendre éligibles aux aides qui leur sont destinées.

- **Taxes transport :**

Diminuer les taxes pour le transport agricole à l'intérieur d'une région

→ **N** : Exempter le transport agricole / agro-alimentaire de l'écotaxe prévue sur réseau secondaire.

Concernant la réglementation bio

Les outils d'accompagnement actuels (guide de lecture, guide des produits phytosanitaires, base de données semences...) sont-ils suffisants ? Des évolutions de ces outils seraient-elles utiles ? Si oui, lesquelles ?

→ **N** : Travailler à des outils de communication pour l'accès à ces informations utilisant les nouvelles technologies informatiques afin que les informations soient disponibles en temps réel.

Dans quelles filières, actuellement non-couvertes par la réglementation communautaire ou nationale serait-il nécessaire de développer des règles sur la production biologique ?

- **Maraîchage sous abri** (discussion en cours au niveau européen)

Y a-t-il des cas précis où la réglementation constitue un frein ou un avantage pour le développement de l'agriculture biologique ? Lesquels ?

- **Vinification : Difficultés rencontrées dans la mise en application du règlement dans sa version 2012**

- Difficultés d'interprétation du texte actuel en ce qui concerne l'utilisation d'intrants : discussion en cours commission bio viti INAO ; inventaire des intrants œnologiques proposé par les fabricants
- Impasse technique : alcool vinique AB pour les VDN
- Pb d'étiquetage (logo) pour les vins bio d'assemblage

→ **N et R** : Compte tenu de l'évolution rapide du marché et du profil des vins proposés, il est crucial que la filière bio travaille en permanence sur les alternatives d'intrants et techniques adaptées aux pratiques bio et conformes au règlement.

→ **N et R** : Mettre en place un **observatoire des pratiques** (osmose inverse, résines échangeuses d'ion, thermo-traitement, etc.) en vue d'un positionnement stratégique pour faire évoluer la réglementation, sachant que ces techniques œuvrent dans le sens d'une absence de résidus.

→ **N** : Conduire une réflexion sur les traitements physiques qui ne sont pas autorisés en raison du principe selon lequel la matière première ne doit pas être « dénaturée »

→ **N** : Préciser les principes et critères d'éligibilité des techniques acceptables au regard du règlement.

→ **N** : Remonter à la commission un **avis favorable à l'utilisation de traitements physiques**.

→ **N** : Pour les VDN, défendre **une mesure de flexibilité sur l'alcool vinique**.

→ **N** : Travailler à une reconnaissance réciproque des réglementations vins bio NOP et UE pour favoriser l'exportation de vins bio français aux USA.

- **Élevage :**

- ✖ Volonté de **maintenir un fort lien au sol** et favoriser la production de l'alimentation sur les exploitations, mais dans notre région l'autonomie fourragère est peu fréquente.

- **N** : raisonner l'autonomie fourragère à l'échelle régionale avec création de partenariats entre céréaliers et éleveurs au niveau régional pour l'approvisionnement en foin et céréales.

- ✖ **Renouvellement avec des animaux bio** : certaines races spécifiques sont parfois difficiles à trouver en bio (notamment en ovins).

- **N** : maintien des dérogations lorsque les races spécifiques ne sont pas disponibles en bio

- **R** : Inciter les Lycées Agricoles à se positionner comme fournisseurs d'animaux de renouvellement, les inciter à produire des races difficiles à trouver en bio, et adaptées à la demande des agriculteurs bio de la région.

- ✖ La **règle des ¾ de vie en AB** peut pénaliser certains élevages, notamment les engraisseurs.

- **N** : Mettre règle des ¾ de vie ou conversion de 2 ans de l'animal si animaux non disponible dans la filière bio ? (exemple : un animal non bio, acheté à 1 an, et élevé en bio pendant 2 ans doit pouvoir être vendu en bio à 3 ans. Il n'a pas passé les ¾ de sa vie en bio, mais a passé au minimum 2 ans en bio, donc OK pour vente en AB.)

- ✖ : **Bien être animal :**

- **N** : Autoriser l'attache des animaux en zone de montagne avec limitation éventuelle dans le temps , car c'est un système adapté à certains types d'élevage et qui favorise le bien-être animal (ex : dans les stabulations libres, les vaches dominantes blessent les dominées et empêchent parfois l'accès à l'alimentation d'où recours plus fréquent à l'écornage)

- **N** : Autoriser les systèmes sans litière (avec matelas pour le confort des animaux) afin de diminuer les achats de paille.

- **Résidus :**

Le sujet des résidus fait peser de gros risque à l'Agriculture Biologique dans la perspective prochaine d'une généralisation de l'obligation de résultats, ce qui est déjà demandé par les clients (cas des PPAM).

- **N** : Appuyer une modification de la réglementation européenne harmonisant les protocoles et méthodes d'analyse des résidus et fixant les limites de ceux-ci qui déclenchent le retrait des produits du marché, notamment pour les produits transformés (Pb pour les huiles essentielles).

- **Voisinage :**

Les résultats des analyses pratiquées en LR sur des PPAM AB montrent la présence fréquente de molécules utilisées en viticulture. Des exploitations 100 % bio dans des zones 100 % bio serait l'idéal mais cela semble assez difficile à mettre en œuvre sauf exception : coopératives, périmètres de captage, vallées AB, ...

- **N** : Une réflexion est nécessaire sur la réglementation du voisinage des productions en AB, notamment au regard de la généralisation pressentie de l'obligation de résultat pour l'AB.

- **Produits phytosanitaires :**

- **N** : Harmoniser au niveau européen les législations en matière d'utilisation de produits de traitement en AB.

- **Importation de produits AB :**

- **N** : Renforcer les contrôles des produits « bio » à l'importation et n'autoriser l'entrée que pour des produits respectant les normes de production françaises et européennes.

- **Artisanat :**

- **N** : Simplifier les procédures de certification (pour en réduire le coût) pour faciliter le développement du Bio chez les artisans (boulangers en particulier).

V – COMPLEMENTS EN VUE DE LA MISE EN ŒUVRE DU FUTUR PROGRAMME NATIONAL « AMBITION BIO 2017 »

Gouvernance

Quel type de gouvernance est souhaitable pour le pilotage et le suivi stratégique du développement de la bio (au niveau national, au niveau régional, au niveau interrégional) ?

Quels acteurs estimez-vous indispensables au tour de table ?

Quelles approches pourraient être mises en place pour favoriser la transversalité dans la mise en œuvre des différents axes ?

Au niveau régional :

Lors de la concertation régionale, la gouvernance pour le pilotage et le suivi du développement de la bio n'a pas débattue.

La mise en œuvre du programme « Ambition Bio 2017 » nécessite d'avancer sur les six axes : développement de la production, structuration des filières, développement de la consommation, recherche-développement, formation des acteurs agricoles et agroalimentaires, adaptation de la réglementation.

Ainsi, il sera souhaitable de piloter et d'assurer le suivi stratégique du développement de la bio.

A ce jour, il existe :

- **Le contrat de filière AGIR pour la Bio**, qui constitue l'outil où seront traités les projets et actions relevant de l'axe Structuration des filières, de l'axe Développement de la production (pour garder le lien avec les marchés), de l'axe Développement de la consommation, ainsi que les projets relevant de la R&D et de l'innovation dans les filières (différencier l'offre des produits bio du Languedoc-Roussillon). Le contrat est copiloté par la Région, la DRAAF et Sud et Bio.
- Le CORAB (comité d'orientation régional agriculture biologique) qui est piloté par la Chambre Régionale d'Agriculture et qui doit assurer une mission d'orientation régionale pour le développement de l'agriculture biologique.
- **Les commissions filières régionales**, constituant le creuset de la concertation multi-partenariale, ouverte et bottom-up alimenteront en proposition d'actions les instances de gouvernance ci dessus. Elles peuvent être orientées sur un thème particulier (ce fut le cas pour la concertation régionale pour Ambition bio).

L'Etat et la Région souhaitent que dans les mois à venir un débat sur le fonctionnement et la composition des instances ci-dessus soit conduit pour une meilleure coordination de l'ensemble de la filière.

En complément, les avancées des différents axes seraient présentées lors de la **Conférence Régionale de l'AB** présidée par le Préfet de Région et le Président de Région, et co-organisée par la Chambre Régionale d'Agriculture et Sud et Bio.

Au niveau national :

- Poursuivre un comité de pilotage selon la composition de celui qui a permis de construire Ambition Bio, et dynamiser un comité national de l'agriculture biologique type COMOP à mission élargie à la réflexion stratégique composé à minima :
 - des organisations professionnelles agricoles générales et spécialisées AB
 - des organisations professionnelles générales et spécialisées AB des IAA

- des organisations professionnelles de la distribution
 - des représentants des consommateurs
 - des associations de protection de l'environnement
 - des associations liées à la santé
 - de représentants du secteur médical
 - de représentants de la recherche
 - de l'agence bio
 - de l'ARF
 - des représentants de l'administration .
- Bien coordonner au sein de la DGPAAT les actions en faveur de l'AB : Bureau des aides directe, bureau de la qualité, FAM, CASDAR et INAO et poursuivre les réunions périodiques des correspondants AB des DRAAF élargie en tant que de besoin aux correspondants AB des régions.
 - Clarifier le rôle de l'INAO en matière de promotion de l'AB eu égard aux missions de l'Agence bio.
 - En ce qui concerne les Régions, poursuivre le groupe d'échange sur l'agriculture biologique qui s'est constitué au sein de l'ARF.

Préciser tout élément qui vous semblerait utile pour la mise en œuvre du futur programme national « Ambition bio 2017 »

- Au niveau national
- Au niveau régional
- Au niveau interrégional

Capitalisation et diffusion des projets exemplaires

Auriez-vous des recommandations sur ce point ?

- **N** : Exiger une **fiche de valorisation** des actions standardisée de 2 pages minimum **pour tous les projets faisant l'objet d'un financement public.**
- **R** : Prévoir des pages web sur les sites professionnels destinés à la valorisation de ces actions.

Vous pouvez rappeler ici quelques exemples d'actions publiques et/ou partenariales réussies dans votre région et susceptibles d'être transposées à d'autres régions.

Voir paragraphe exemples d'actions publiques et/ou partenariales menées en Languedoc – Roussillon page 8.

La région Languedoc – Roussillon de par ses atouts géographiques, les dynamiques en cours et les savoir faire des professionnels des secteurs agricole et agroalimentaire veut se positionner comme une région leader en matière d'agriculture durable alliant viabilité économique et respect social et environnemental.

Cette volonté se traduit notamment par un objectif ambitieux en terme de développement de l'agriculture biologique.